



20
21

RAPPORT D'ACTIVITÉS





Sommaire

INTRODUCTION

4

1 – LES OBSERVATOIRES : LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE



7

- 1 • Accompagnement des stratégies de territoire 9
- 2 • Observatoire de l'habitat 10
- 3 • Observatoire de la politique de la ville, et cohésion sociale 11
- 4 • Observatoire des vulnérabilités sociales et urbaines, et de la démographie scolaire 12
- 5 • Observatoire local de la santé 13
- 6 • Observatoire du commerce 14
- 7 • Atlas des zones d'activités du Pays de Châlons-en-Champagne 15
- 8 • Observatoire du foncier 16

2 – L'ANIMATION DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)



19

- 1 • Introduction 20
- 2 • Animation du PETR 20
- 3 • Le projet de territoire 20
- 4 • Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PACTE) 21
- 5 • Des actions thématiques 22
- 6 • Accompagnement du festival international de cinéma "War on Screen" 24
- 7 • Poursuite du programme européen LEADER 25
- 8 • Animation du Conseil de Développement (CODEV) 26
- 9 • Le suivi du SCoT 27

3 – LA PLANIFICATION : ÉLABORATION DES PLUI DES INTERCOMMUNALITÉS DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



31

- 1 • Introduction 32
- 2 • Contribution aux démarches de stratégie de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne 32
- 3 • Le PLUi de la CC. de la Moivre à la Coole 34
- 4 • Élaboration du PLUi de la CC. de la Région de Suippes 38
- 5 • Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne 41
- 6 • Evaluations environnementales de PLU et PLUi 42
- 7 • Le Géoportail de l'urbanisme 44

4 – LES ÉTUDES URBAINES : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES



45

- 1 • Introduction 46
- 2 • Aménagement d'un îlot en cœur du bourg à St Martin-sur-le-Pré 46
- 3 • Aménagement de la caserne Chanzy et ses abords 47
- 4 • Aménagement de la caserne Corbineau 48
- 5 • Aménagement de l'îlot des Corallines à Châlons-en-Champagne 50
- 6 • Propositions d'aménagement du "Parc naturel et paysager" de Recy 50
- 7 • Mourmelon-le-Grand : étude "Petites villes de demain" 52
- 8 • Evaluations environnementales des projets d'aménagement 53

AXE 5



AXE 6



AXE 7



5 - LA COOPÉRATION ET LE RÉSEAU DES AGENCES



55

- 1 • Réseau 7Est 56
- 2 • Plateforme foncière de la Région Grand Est 56
- 3 • Participation aux études 7Est 57
- 4 • Réseau DATAGENCES 58
- 5 • Participation à la 42^{ème} rencontre nationale de la FNAU - Dunkerque 58
- 6 • Echange des Directeurs des Agences d'urbanisme 59
- 7 • Réseau de Transport d'Électricité (RTE) 60

6 - LA COMMUNICATION



61

- 1 • Introduction 62
- 2 • Le site internet de l'Audc 62

7 - LES RESSOURCES HUMAINES



65

- 1 • Les départs de collaborateurs 66
- 2 • Les arrivées de nouveaux collaborateurs 66
- 3 • L'accueil de stagiaires 66
- 4 • L'organigramme de l'Agence 67

Rapport d'activités 2021

1. Introduction

Conformément à ses statuts, le travail de l'Agence d'Urbanisme s'inscrit dans le cadre d'un programme partenarial décidé par ses adhérents et financeurs au service des structures publiques et collectivités du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

Dans le respect du « *programme de travail* » arrêté par son Conseil d'administration en juin 2021, l'Agence a réalisé des études et travaux selon les axes thématiques suivants :

- Axe 1** – Les observatoires : la connaissance des territoires
- Axe 2** – L'animation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne
- Axe 3** – La planification : élaboration des PLU et PLUi
- Axe 4** – Les études urbaines d'accompagnement des projets de territoire
- Axe 5** – La coopération et le réseau des agences
- Axe 6** – La communication
- Axe 7** – Les ressources humaines.

L'année 2021 a été encore marquée par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 qui a nécessité de poursuivre l'organisation particulière du travail par l'intégration continue du télétravail.

Néanmoins, ces évènements majeurs n'ont pas affecté les résultats de l'Agence en termes de production, l'équipe des collaborateurs ayant su poursuivre son travail dans ces conditions particulières.



En 2021, la vie de l'Agence a été marquée par la poursuite du travail engagé en 2020 et plusieurs nouveaux dossiers stratégiques :

- Un travail important de « *diagnostic des forces et faiblesses* » du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne et une contribution aux « *projets de territoire* » de l'agglomération et du Pays.
- La contribution à l'élaboration et la signature du Pacte Territorial de Relance et de la Transition Ecologique du Pays de Châlons-en-Champagne (PTRTE) entre l'Etat, la Région, le Département et les 3 EPCI.
- L'année 2021 a permis de concrétiser la réalisation du site Internet et la diffusion des travaux réalisés par l'équipe de collaborateurs de l'Agence, en particulier la publication d'un guide d'information grand public sur les circuits courts.
- L'inventaire à la Foire de Châlons sur le thème des « *circuits courts alimentaires*. »
- Parallèlement, l'Agence d'urbanisme a poursuivi sa participation aux chantiers lancés par la Région dans le cadre du réseau des 7 Agences d'urbanisme du Grand Est et a participé à la 42^e rencontre nationale de Dunkerque sur le thème de « **Co-habitions ! , Comment co-habiter et reconstruire le vivre ensemble ?** »
- Le mouvement de rajeunissement de son personnel et de recrutement de nouveaux collaborateurs s'est poursuivi en 2021.

AXE 1

01



LES OBSERVATOIRES

La connaissance des territoires

LES OBSERVATOIRES

La connaissance des territoires

Les observatoires de l'AUDC sont des outils d'aide à la décision au service des élus locaux et des partenaires de l'Agence.

Les analyses, voire ses travaux prospectifs, servent dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de projets et de politiques publiques.

L'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne, constitue un lieu de ressources et d'échanges entre les différents acteurs du territoire, mais également un lieu de réflexion sur la définition des stratégies de développement, privilégiant notamment les conditions d'accueil de la population et des entreprises.

En 2021, les observatoires ont participé de manière active aux différents diagnostics de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne mais aussi à ceux de chacun des EPCI le composant soit au titre de l'élaboration des documents de planification ainsi que par le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Ce travail a permis de réunir les données quantitatives et qualitatives existantes sur l'ensemble du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne en mettant notamment en place des outils de suivi/évaluation des dynamiques du territoire.

L'Agence a également produit plusieurs notes de conjonctures sur des thèmes variés sur le foncier économique, l'immobilier résidentiel, l'analyse des quartiers prioritaires...

Les observatoires ont également participé de manière active au travail du réseau des agences de la Région Grand Est avec Géo-GrandEst et de Datagences.

1. Accompagnement des stratégies de territoire

■ Les Stratégies de territoire

L'Agence d'urbanisme a activement accompagné les services de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne dans la **définition des « projets de territoires »**. Cette participation s'est notamment matérialisée par la **production et la coanimation de plusieurs ateliers dédiés au diagnostic local**. Les réflexions se sont portées par exemple sur l'**attractivité résidentielle du territoire, son développement économique** et la question de la **cohésion sociale et territoriale**.

► Ces travaux ont permis de dresser l'état des lieux du territoire, de fixer son positionnement, déterminer ses spécificités et ses facteurs d'attractivité. Ces éléments ont permis d'aider à l'identification d'actions et pistes d'amélioration des politiques publiques.



► Contexte de l'étude :

L'objectif de la stratégie de territoire « 2021-2026 » de l'agglomération de Châlons-en-Champagne est de conforter/réorienter les politiques publiques locales actuelles dans un contexte de dévitalisation de la ville-centre de Châlons-en-Champagne et du pôle relais de Mourmelon-le-Grand en marge de l'agglomération rémoise.

Contribution à accompagner l'animation de plusieurs ateliers et présenter des éléments de cadrage statistiques :

- L'agglomération a-t-elle changé ? Qui sommes-nous aujourd'hui ?
- Attractivité résidentielle et Cadre de vie
- Cohésion sociale et territoriale
- Cohésion sociale et territoriale – maillage des équipements de santé.

A l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne (Intercommunalité de Châlons-en-Champagne – CC de la Moivre à la Coole et CC de la Région de Suippes), la contractualisation de l'action publique est similaire mais l'analyse critique des processus est différente.

Contribution à **accompagner l'animation de plusieurs ateliers** et présenter des éléments de cadrage statistiques :

- Atelier Stratégie résidentielle – Mobilités et cadre de vie
- Maillage des équipements de santé.

2. Observatoire de l'habitat

Les études de l'observatoire de l'habitat ont servi à alimenter les différentes études du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et à présenter la situation d'un marché du logement à la commission intercommunale du logement (CIL).

■ La Conférence Intercommunale du Logement

La CIL a pour objectif de définir la politique intercommunale d'attribution de logements au sein du parc locatif social, de développer la mixité sociale, de favoriser la coopération entre les bailleurs et d'améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.

► A la fin de l'année 2021, l'Agence a produit au service Habitat de Châlons-Agglo des éléments d'analyse et de cartographie permettant une meilleure compréhension des dynamiques récentes du marché du logement en particulier du logement neuf privé mais aussi du parc de logement social conventionné.

L'observatoire de l'habitat a produit en particulier les études suivantes :

- Analyse des données LOVAC sur la vacance dans la ville-centre de Châlons-en-Champagne ;
- L'âge des logements construits favorise-t-il le développement de la vacance de biens ? Existe-t-il un lien entre des logements et leur vacance ?
- Le travail sur l'évolution du prix de l'immobilier dans la ville-centre de Châlons-en-Champagne par quartier entre 2016 et 2020 (réalisé à partir du traitement des données DVF (demandes de valeurs foncières)).

■ Les contributions au PLH de l'Agglomération

En 2021, les observatoires de l'Agence ont poursuivi le travail partenarial avec le service Habitat de Châlons-Agglo notamment dans le cadre du suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020, et dans la préparation des données statistiques permettant d'alimenter les études préparant le prochain PLH de l'Agglomération.

Dans ce cadre, l'observatoire de l'habitat a apporté sa contribution aux études suivantes :

- **Production de statistiques pour le bureau d'études Novascopia** (bilan des permis de construire, démographie, migrations résidentielles...).
- **Notes pour alimenter les débats et réflexions actuelles en matière d'habitat / marché immobilier dans l'agglomération avec de la production de données statistiques.** (Exemple : Bilan des permis de construire 2015-2020 pour déterminer si les objectifs de construction sont atteints).
- **L'habitat, un levier de développement pour l'agglomération de Châlons-en-Champagne –** Évolution démographique et son impact sur les besoins en logements dans l'intercommunalité de Châlons-en-Champagne.
- **Les populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2022 – millésimées 2019 dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne.**

La note présente les résultats démographiques au 1^{er} janvier 2019 ainsi que les évolutions depuis 2013, et ce à différentes échelles ; des communes de l'agglomération de Châlons-en-Champagne, au Pays de Châlons-en-Champagne, Département de la Marne et région Grand Est.



3. Observatoire de la Politique de la ville et, cohésion sociale

■ La Politique de la ville, la cohésion sociale

Dans le cadre de ses missions d'observation, l'agence d'urbanisme travaille avec la Direction de la Politique de la Ville et participe à présenter des éléments d'observation sociaux-démographiques à l'échelle des Quartiers Prioritaires. En 2021, des groupes ont été constitués pour travailler sur les objectifs stratégiques de l'appel à projets 2022.

Dans ce cadre, l'agence d'urbanisme a réalisé 3 présentations orientés sur les 3 piliers des domaines d'action de la Politique de la Ville : **Cohésion sociale – Cadre de vie – Développement économique et Emploi**.

- 1ère présentation : **Panorama de la situation économique et sociale des quartiers prioritaires à Châlons-en-Champagne, aujourd'hui**
- 2ème présentation : **Cohésion sociale dans les quartiers prioritaires à Châlons-en-Champagne, aujourd'hui**
- 3ème présentation : **Cadre de vie et renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires à Châlons-en-Champagne, aujourd'hui.**



4. Observatoire des vulnérabilités sociales et urbaines et de la démographie scolaire

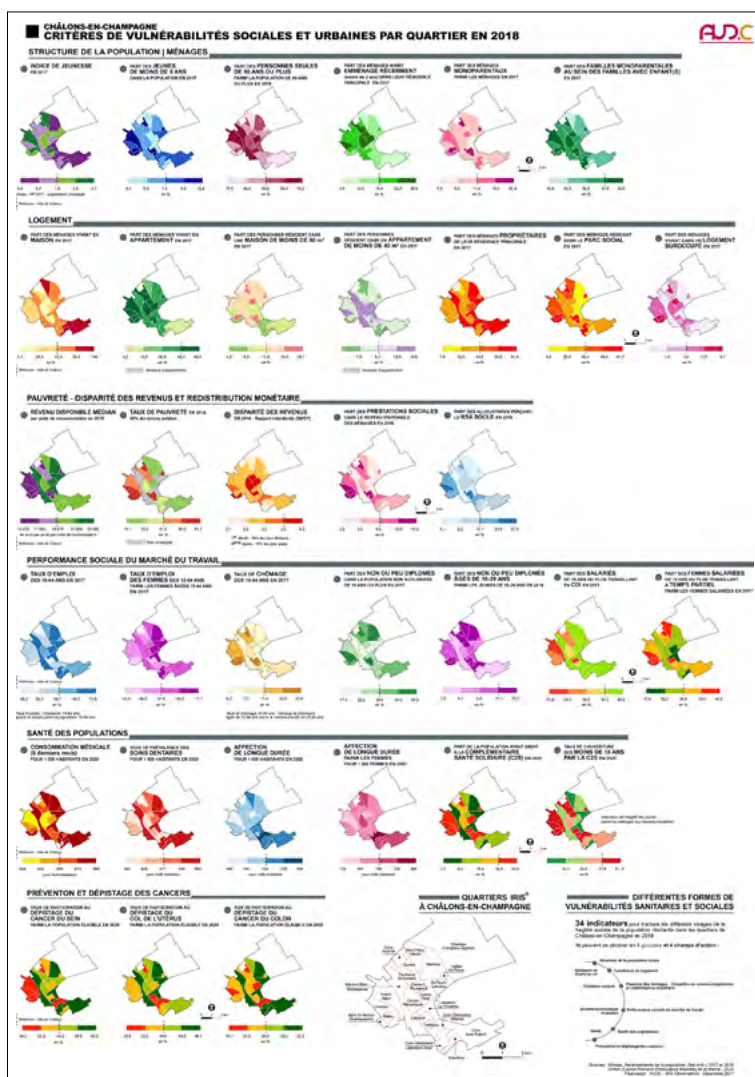
■ Châlons-en-Champagne, profil socio-démographique de la ville-centre

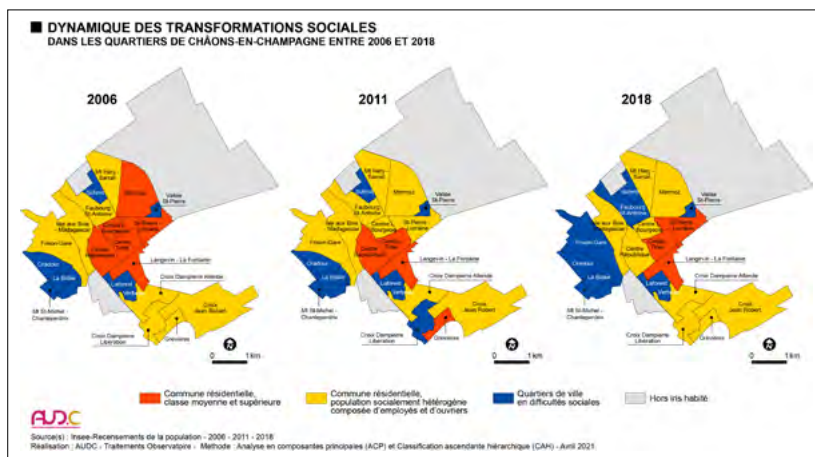
A la demande de la ville de Châlons-en-Champagne, plusieurs analyses de données sociales ont été réalisées :

- Pour le service «Modernisation de l'action publique» : **Proposition d'un modèle de « tableau de bord socio-démographique » à l'échelle des quartiers. Comparaison avec d'autres villes moyennes de France.**

▸ *L'objectif est de pouvoir de positionner Châlons-en-Champagne par rapport aux autres villes de taille comparable selon des critères socio-économiques.*

- Pour le service «Éducation», une étude sur la **Démographie scolaire** : Dans le cadre de l'étude prospective scolaire commandé par la ville de Châlons-en-Champagne, l'agence a participé au **recueillement d'éléments statistiques pour le bureau d'étude FORS-Recherche sociale. Déterminer le nombre de logements construits de 2015 à 2021 par semestre (travail AUDC) et déterminer le nombre de logements projetés entre 2022 et 2031 (Service Aménagement et Habitat de la Communauté d'agglomération de Châlons).** S'ajoute l'élaboration d'une **cartographie pour repérer le foncier mobilisable pour l'habitat** (été 2021).





5. Observatoire local de la santé

■ La Santé

Dans le cadre d'une «convention» passée avec l'Agence Régionale de la Santé Grand Est (ARS), l'Agence a réalisé une approche croisée des données de santé issues des sources de la CPAM avec un certain nombre d'indicateurs portant sur les caractéristiques de l'habitat et des populations notamment les indicateurs de fragilité sociale.

► **Cette mission contribue à mettre en place un observatoire local de la santé partagé à Châlons-en-Champagne.**

Elle s'est déroulée en collaboration étroite avec l'ARS Grand Est et le CCAS de Châlons-en-Champagne et a permis de réaliser 2 présentations d'observation sur cette nouvelle thématique répondant aux interrogations suivantes :

- Quelles sont les dynamiques sociales sur le territoire de vie-santé de Châlons-en-Champagne ?
- Les habitants de Châlons-en-Champagne aux conditions de vie défavorables connaissent-ils nécessairement un état de santé plus vulnérable (consommation médicale, soins dentaires, dépistages des cancers du sein, de la prostate, du côlon...) ?



6. Observatoire du commerce

Le Commerce

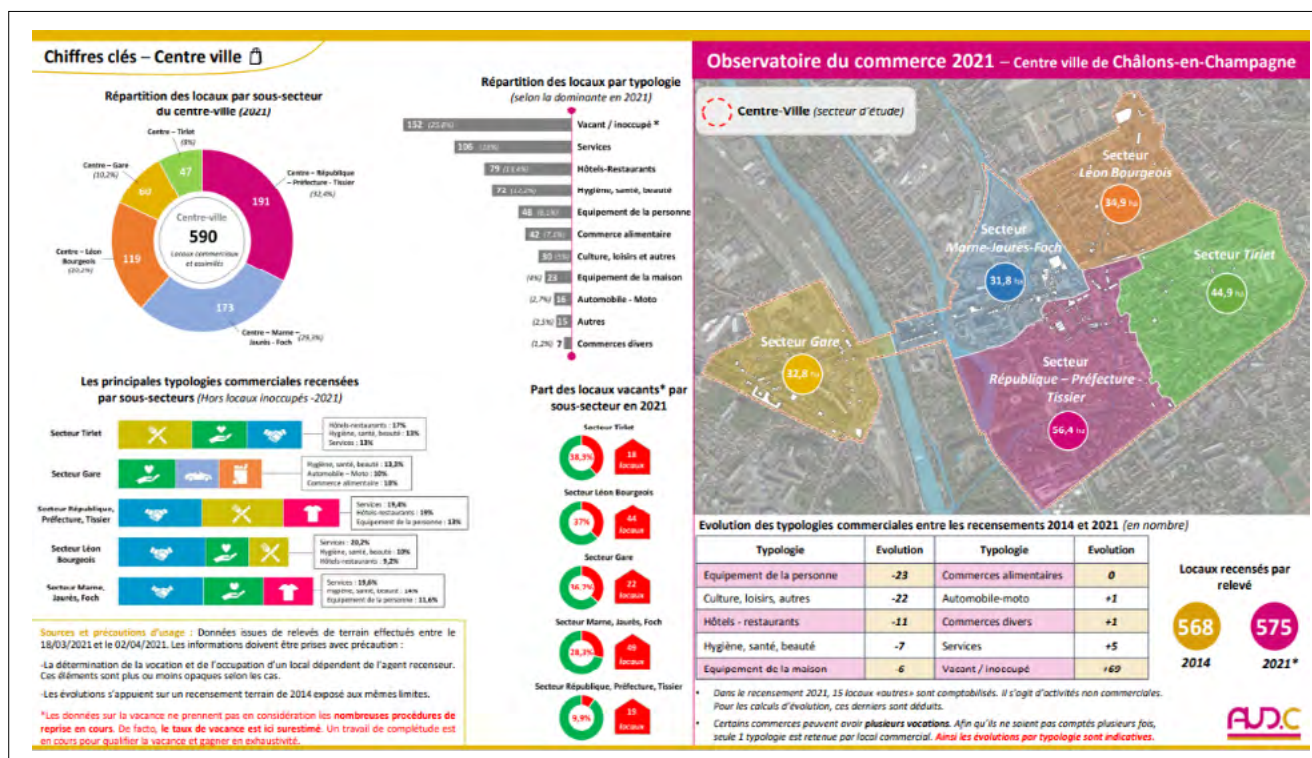
Dans l'objectif de **suivre les dynamiques commerciales locales**, une phase d'identification et de caractérisation de l'offre commerciale a été lancée.

Ces travaux réalisés « en partenariat » avec les services de la ville et de l'agglomération de Châlons-en-Champagne ont été programmés en 2 étapes au cours de l'année 2021 :

- 1) Réalisation d'un **état des lieux statistique des commerces** de l'agglomération de Châlons à partir des bases de données publiques (INSEE / SIRENE / ACOSS) en s'appuyant sur une note produite par l'Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne.
- 2) Élaboration d'un **recensement de terrain des commerces** du territoire châlonnais. Une campagne a été réalisée sur le centre-ville dans un 1er temps, dans les parcs d'activités commerciaux dans un 2ème temps, puis dans les polarités de Mourmelon-le-Grand et Suippes.

► Cette seconde étape visait à affiner le diagnostic statistique en disposant d'une **vision sectorisée** (à l'adresse) de la typologie commerciale et du statut d'occupation des cellules. La finalité étant d'en **suivre les évolutions dans le temps**.

Les résultats de ces travaux ont été capitalisés dans une **« carte interactive »** à laquelle sont associées **des fiches « diagnostic-secteur »**. Les conclusions ont été partagées avec les partenaires du projet et constituent un socle de connaissance de la situation du « tissu commercial local ».



7. Atlas des zones d'activités du Pays de Châlons-en-Champagne

■ Les zones d'activités

En partenariat avec les services de l'État, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marne-en-Champagne puis l'agglomération de Châlons-en-Champagne, l'AUDC concourt à la **production de connaissance à propos des parcs d'activités** du territoire.

► *L'objectif consiste à identifier les sites, les typologies d'activités présentes, les disponibilités potentielles et les critères qualitatifs. Une veille active de ces espaces est indispensable à l'analyse des consommations foncières dans le cadre du suivi du SCoT.*

En 2021, l'agence a procédé à la **consolidation des indicateurs sur les 15 zones « test » sélectionnées par les partenaires**. Ces derniers ont été capitalisés dans des «fiches» liées à une «carte interactive» publiée sur le site de l'AUDC.



L'**approfondissement des travaux d'analyse des potentiels de développement économique** a pu être mené en 2021 en coopération avec « *Marne Développement* » sur certaines parties de territoire dans le cadre des **diagnostics préalables aux études de planification et de programmation des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)** en cours d'élaboration, notamment pour la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

8. Observatoire du foncier

■ Le Foncier

Dans le cadre de ses missions d'analyse, de prospective et de suivi des dynamiques locales, l'AUDC **collecte et traite les bases de données géographiques**, puis veille à leur actualisation.

En 2021, l'AUDC a mené des réflexions sur l'organisation interne du SIG dans **une démarche de mutualisation et de partage des informations avec ses partenaires** (Châlons-Agglo / SIEM). Plusieurs échanges se sont tenus sur la gestion, l'administration et l'accès aux données.

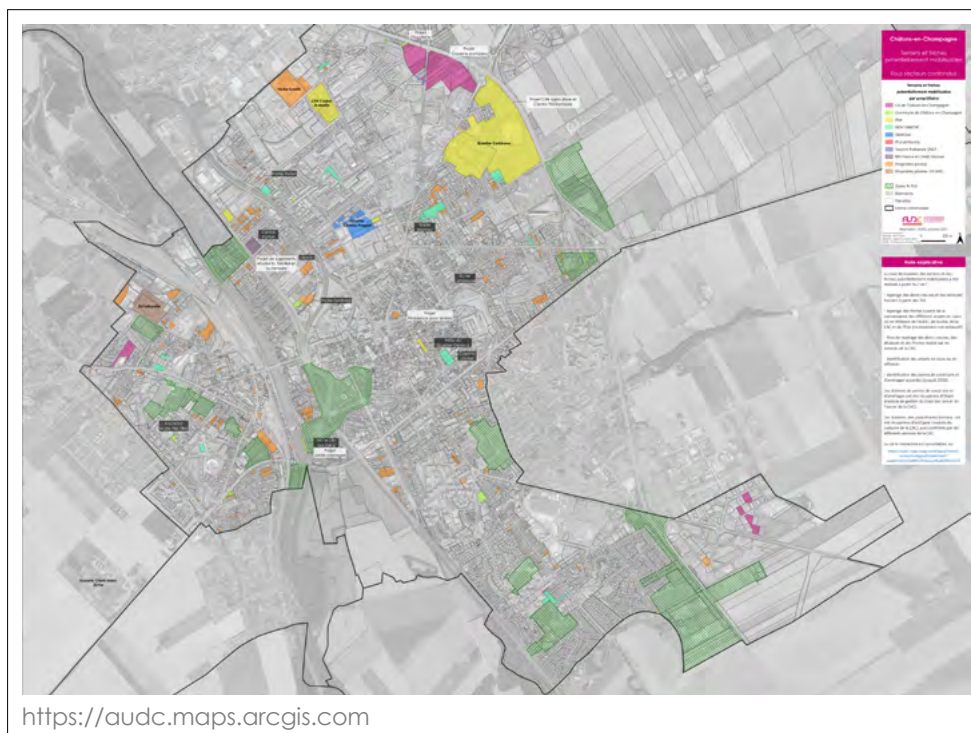
Concernant les outils SIG, les géomaticiens de l'agence ont été formés au logiciel ArcGIS PRO, afin d'appréhender la disparition progressive de ArcMap.

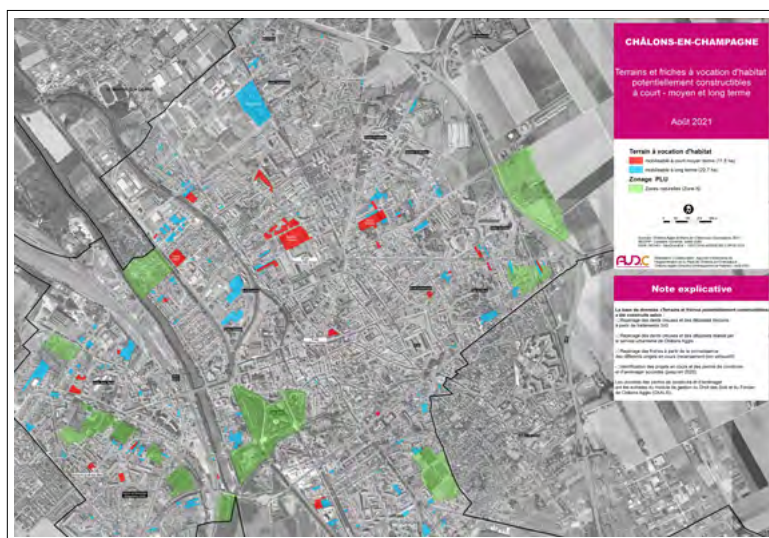
■ Diagnostic des terrains et friches potentiellement mobilisables de la ville de Châlons-en-Champagne

Dans le cadre de l'observatoire du foncier de l'Agence et sur commande de la ville de Châlons-en-Champagne, un travail de **repérage foncier** a été réalisé. Ce repérage a été concerté auprès des services de Châlons-Agglo et il comporte **les terrains et les friches publics et privés potentiellement mobilisables**, tous secteurs confondus, de la ville de Châlons-en-Champagne.

Ensuite, un « outil de visualisation » et de consultation sur ArcGIS online a été développé et transmis à l'ensemble des services de la CAC concernés par l'étude.

Les images suivantes montrent les résultats de cette étude :





■ Etude du foncier économique – Evaluation de l’offre économique de l’agglomération châlonnaise en 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement économique du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne, l'AUDC a réalisé un « inventaire du potentiel de foncier à vocation économique » actuellement existant sur son territoire, à la demande de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Cette « note » rappelle les objectifs du SCoT en la matière et présente diverses données, à l'échelle de la communauté d'agglomération et de l'ensemble du PETR. Un « état des lieux » de l'utilisation du foncier et des extensions prévues en 2011 est dressé, avec une « analyse » notamment par vocation économique. Le potentiel actuel, qu'il soit déjà disponible ou prévu dans le cadre d'une extension de zone d'activités, est ensuite détaillé pour les principales zones d'activités du territoire.



AXE 2

02



LE PETR*

L'animation

* PETR : PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pogny (vue aérienne) © CCMC

AJDC

LE PETR

L'animation

1. Introduction

En 2021, l'Agence est intervenue de manière active dans **l'accompagnement du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne pour la préparation du projet de territoire du Pays** ainsi que pour l'intégration de **la nouvelle contractualisation le PACTE** initiée par l'Etat et la Région Grand Est à l'échelle du territoire du Pays.

Sur ce dossier, l'Agence a réalisé « le diagnostic du territoire » proposé aux élus du Pays la stratégie de territoire qui a permis de finaliser « le plan d'action » et de projet permettant **la signature à la fin de l'année 2021 du Pacte de Relance et de Transition Ecologique** entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Marne, le PETR et les 3 EPCI le composant.

Au-delà, l'Agence a poursuivi son travail d'accompagnement du PETR pour **le suivi du SCoT et l'animation du CODEV**.

2. Animation du PETR

L'année 2021 a vu l'AUDC accompagner le PETR dans la tenue de **ses instances** :

- **3 bureaux** (17 février, 15 avril et 28 octobre)
- **3 comités syndicaux** (24 février, 29 avril, 8 novembre)
- **6 commissions « Projet de territoire »** : la commission s'est réunie à 6 reprises afin de travailler à **l'élaboration du projet de territoire** dans le cadre de la contractualisation du « Plan de Relance ».

3 ateliers thématiques spécifiques sur **l'économie**, le **résidentiel** et le **tourisme** sous un format de la commission élargie aux acteurs et partenaires du territoire.

3. Le projet de territoire

■ Le « **projet de territoire** » du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne et, **PTRTE 2021/2026**

Le lancement de la démarche de projet de territoire a été initié au niveau du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne début 2021 suite à la circulaire du 1^{er} Ministre du 20 novembre 2020 et présenté aux instances du PETR lors du Bureau qui s'est tenu le 17 février 2021 et du Comité syndical le 24 avril 2021.



Ont été associées à la démarche les 3 intercommunalités (EPCI) composant le Pays de Châlons-en-Champagne :

- la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
- la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

► *La démarche a permis de faire participer activement les territoires à l'élaboration du projet avec plusieurs temps de travail collaboratifs et une équipe de projet Etat/Région/Département en appui de l'AUDC chargée de la coordination et du pilotage de la démarche.*

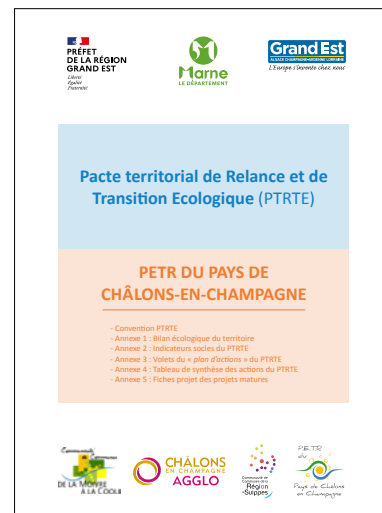


4. Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Une « **convention d'initialisation** » signée en juin 2021 par l'Etat, la Région, le Département et le PÉTR du Pays de Châlons-en-Champagne, **préalable à la signature fin 2021 du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique**, a précisé **la méthode de travail définie par les signataires**, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera **la préparation du PTRTE et sa mise en œuvre**. Elle a permis aussi aux co-signataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du PTRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Ces échanges se sont traduits dans le projet de territoire par **la définition de 7 axes stratégiques** thématiques (attractivité résidentielle /offres de services/attractivité économique/agriculture durable/tourisme, transition écologique et efficacité énergétique/mobilités), **accompagnés de « volets d'actions » devant répondre aux enjeux relevés sur le territoire**.

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique a été signé par le Pays de Châlons-en-Champagne et les 3 EPCI le constituant le lundi 20 décembre 2021.



5. Des actions thématiques

■ Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Triangle Marnais

L'année 2021 a vu l'adhésion du PETR à cette démarche de « *projet alimentaire territorial* » et la signature d'une convention avec le PNR de la Montagne de Reims porteur de la démarche.

Depuis 2018, le Parc naturel régional a fait émerger un Projet Alimentaire Territorial sur le Triangle Marnais. Ce dernier englobe les territoires du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, de Châlons-en-Champagne, d'Epernay et de Reims. Cette signature par le PETR en 2021 permet ainsi d'élargir la réflexion et les actions portées à l'échelle du territoire du Pays.

Le Projet Alimentaire Territorial du Triangle marnais a obtenu en juillet 2020 la reconnaissance de l'Etat suite à sa candidature à l'appel à projet 2019/2020 du Programme National de l'Alimentation (PNA). Il est donc **labellisé « *Projet Alimentaire Territorial de niveau 1* »**, c'est-à-dire en phase d'émergence.

▸ Cette convention a pour objet de **définir le rôle et les engagements** du Parc et du PETR de Châlons dans **la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT)** sur le territoire du Triangle marnais et dans les domaines de compétences respectifs de chacun, dans une démarche de collaboration.



L'engagement mutuel du Parc et du PETR de Châlons-en-Champagne dans la présente convention traduit une volonté forte et réciproque de partenariat, selon une logique de co-construction du projet de territoire qu'est le PAT.

Les engagements de la convention et du PETR sont les suivants :

- Participer à la gouvernance du projet (COFIL ET COTECH)
- Partager des données publiques du territoire nécessaires au diagnostic
- Impulser une dynamique sur le territoire autour des questions d'alimentation durable
- Mettre à profit son réseau d'acteurs en lien avec l'alimentation
- Communiquer.

■ La publication d'un guide des producteurs « Circuits courts »

Depuis plusieurs années, l'agriculture et l'alimentation durable sont devenues des priorités pour le développement de nos territoires. **Il est désormais important de favoriser les circuits courts et l'agriculture locale pour préserver notre environnement, nos territoires et notre qualité de vie.**

Le livret de « sensibilisation » à l'alimentation et à l'agriculture locale du Pays de Châlons-en-Champagne permet de situer les producteurs et structures locales proposant des produits de qualité pour une alimentation locale et durable.

▸ *Ce document a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des agriculteurs et gérants de structures présents dans ce livret. Il est apparu important de les impliquer dans le processus de réalisation de cette plaquette et de leur permettre de s'exprimer. Ainsi, la majorité des photos et des illustrations proviennent des exploitations et des magasins rencontrés.*



Pour faire suite aux réflexions menées dans le cadre du « projet de territoire » sur ce sujet et à la demande de plusieurs collectivités souhaitant **réfléchir sur ce thème « Restauration collective et Circuits courts »**, un groupe de travail a été constitué par l'AUDC.

Deux réunions se sont déroulées en 2021 afin de recenser les attentes des collectivités et sur l'approche juridique et la traduction dans les marchés publics de cette problématique.

La démarche sera poursuivie sur 2022.

■ La création de « l'Observatoire du Tourisme »

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du Pays, de la stratégie de territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne en matière de développement touristique, l'AUDC a pris l'initiative de mettre en place un « observatoire du Tourisme » afin de répondre à la demande des acteurs du territoire sur la production de données-clefs indispensable au développement du territoire.

L'observatoire du tourisme rattaché à l'AUDC sera en charge de **mesurer l'attractivité touristique** du Pays de Châlons-en-Champagne, mais aussi d'en informer les acteurs et professionnels locaux et **de dynamiser le réseau touristique**, l'enjeu premier vise à **la création d'un outil d'observation, d'analyse et d'animation** de cet écosystème touristique.

▸ Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors du Comité de programmation « Leader » lors de la Foire de Châlons en septembre 2021, et lors du Comité syndical du PETR du 8 novembre 2021.

6. Accompagnement du festival international de cinéma « War on Screen »

■ Le festival « War on Screen »

Né dans le cadre de l'élaboration de la charte de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne, « War on Screen » est le seul Festival de cinéma qui offre une réflexion sur les conflits et leurs conséquences grâce à **une programmation internationale et diversifiée** qui met en valeur les différentes représentations des conflits au cinéma et dans l'image animée.

L'AUDC a poursuivi son action d'information auprès des élus du PETR dans le cadre de l'organisation de la 9^{ème} édition du Festival notamment en organisant des interventions du directeur de la Comète lors des bureaux et comités syndicaux.

Compte-tenu du contexte sanitaire particulier lié à la crise de la Covid-19, le bilan reste positif pour le territoire du Pays.



7. Poursuite du programme européen LEADER

■ Leader

Après le recrutement en novembre 2019 du nouveau Chargé de mission LEADER, et bien qu'elle ne soit pas en charge de l'animation de ce programme, l'AUDC a apporté son concours au PETR dans le cadre de l'assistance administrative, de la gestion financière des salaires et des charges, et dans l'organisation et le suivi des instances délibératives.

Le programme a porté ses fruits avec la relance du Groupe local de programmation (GAL) qui a permis de programmer un nombre important de projets issus des acteurs locaux et de rattraper le retard de consommation des crédits européens affectés par la Région Grand Est au territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'Agence participe également au Comité de programmation financière du GAL qui statue régulièrement sur les demandes de financement des crédits LEADER.

■ Les enveloppes financières dédiées au programme Leader

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne est doté de 1.223.000€ de fonds FEADER **pour la période 2014-2020** :

L'Union Européenne a décidé de prolonger de 2 années le programme actuel, jusqu'à fin 2022.

Une enveloppe complémentaire de 317 920€ a été allouée pour un montant total pour le programme Leader Pays de Châlons-en-Champagne de 1 541 120€.

Le Comité de Programmation Leader du 10 septembre 2021 a accepté la proposition de répartition de ce montant parmi les 5 lignes d'actions :

FA	Intitulé des fiches actions	Montants Feader
FA1	Valorisation du potentiel naturel et patrimonial pour le rayonnement des vallées	480 000,00 €
FA2	Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle	360 000,00 €
FA3	Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées, par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable	400 000,00 €
FA4	Animation gestion	261 120,00 €
FA5	Coopération	40 000,00 €

■ Le Comité de Programmation Leader :

4 réunions ont eu lieu en 2021 : 27 avril, 10 septembre, 15 décembre, et une consultation par mail en juillet.

■ Les Projets Pré-programmés en 2021 :

24 projets ont été validés durant les 4 réunions COPROG.



■ Les Projets Programmés en 2021 :

Suite à l'instruction des projets pré-programmés, **14 projets ont été instruits et validés.**

■ Les conventions de subvention en 2021 :

11 conventions de subventions ont été signées suite à la PROGRAMMATION.

■ Les prochaines étapes en 2022 :

En 2022, la poursuite des programmes engagés les années précédentes devra permettre d'accélérer la consommation des enveloppes financières.

2022 marque également **une transition entre le programme actuel et la future programmation Leader « 2023-2027 ».**

Afin de préparer la candidature du PETR à ce nouveau programme, le GAL devra répondre à l'appel à candidature qui sera lancé par la Région Grand Est.

8. Animation du Conseil de Développement CODEV

■ Le Conseil de Développement

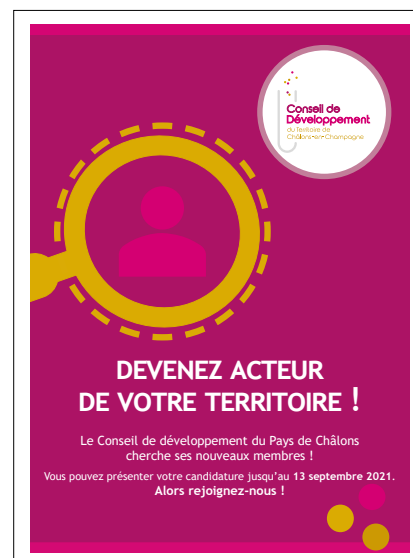
En application des lois NOTRe et MAPTAM, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, les Communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes ainsi que le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne ont choisi de créer un Conseil de Développement commun.

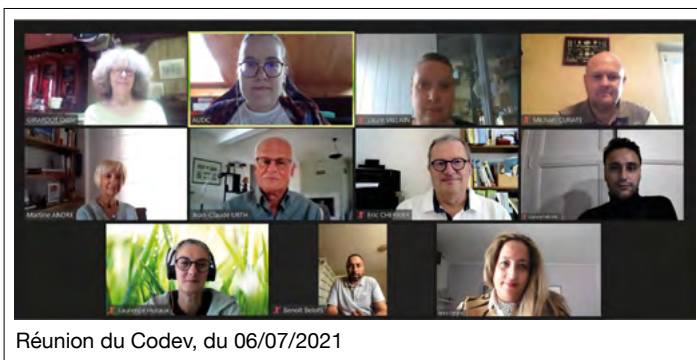
L'AUDC a été chargée de **l'animation et de l'accompagnement administratif** de ce conseil.

En 2021, l'AUDC a assisté le Conseil de Développement dans l'élaboration de différents documents :

- Un projet associatif, s'inscrivant dans une démarche participative, entre le bureau et les membres, mais également avec les Présidents des Intercommunalités,
- Un rapport d'activités, présenté en avril 2021 par le bureau, au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

L'Agence d'urbanisme a participé à la campagne de communication du Conseil de Développement pour lancer un « appel à candidature » pour recruter de nouveaux membres. Elle a également organisé une intervention sur le stand de la Foire de Châlons afin de faire connaître le Conseil de Développement.





L'AUDC a également rédigé plusieurs articles pour le site internet de l'agence sur les différentes actualités du Conseil de Développement de l'année écoulée.

L'organisation et la participation à 37 réunions de commissions, bureaux et assemblées plénières ont permis d'avancer dans le travail mené par le Conseil de Développement.

9. Le suivi du SCoT

■ Recours contentieux contre le SCoT

L'Agence a assisté le PETR dans l'organisation de sa défense judiciaire suite à un recours contentieux déposé auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne par la société « *Web Parc Eolien autour des carrières* » le 2 septembre 2021.

Ce recours fait suite à un « *refus d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un nouveau parc de 7 éoliennes* » sur les communes de Marson, Saint-Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne.



Ce recours met en cause les dispositions du document d'orientation et d'objectifs du SCoT qui interdisent l'implantation des éoliennes dans un périmètre de 10 km autour des sites historiques de Notre-Dame de l'Epine et de Notre-Dame-en-Vaux en tant qu'édifices classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

► *Le PETR a fait appel au cabinet d'avocats Huglo-Lepage de Paris pour assurer sa défense qui a porté sur le dépôt d'un premier mémoire en défense déposé en novembre 2021 auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.*

■ Analyses de compatibilité des PLU au titre du SCoT

En 2021, l'AUDC a rédigé 16 avis du PETR concernant la compatibilité de documents ou de projets avec les objectifs du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne.

Ces avis concernent :

- 3 projets de PLU arrêtés
- 2 modifications de PLU
- 2 demandes de permis de construire
- 3 demandes de permis d'aménager
- 2 déclarations préalables à division foncière
- 4 demandes de certificat d'urbanisme.

■ Outils de suivi du SCoT

L'AUDC a poursuivi le travail de suivi du SCoT, notamment par la création de plusieurs outils et études.

Un suivi de la consommation foncière résidentielle « en temps réel » a été élaboré, afin de pouvoir alerter les élus le plus en amont possible sur l'état d'avancement de la consommation du territoire par rapport aux objectifs inscrits dans le SCoT.

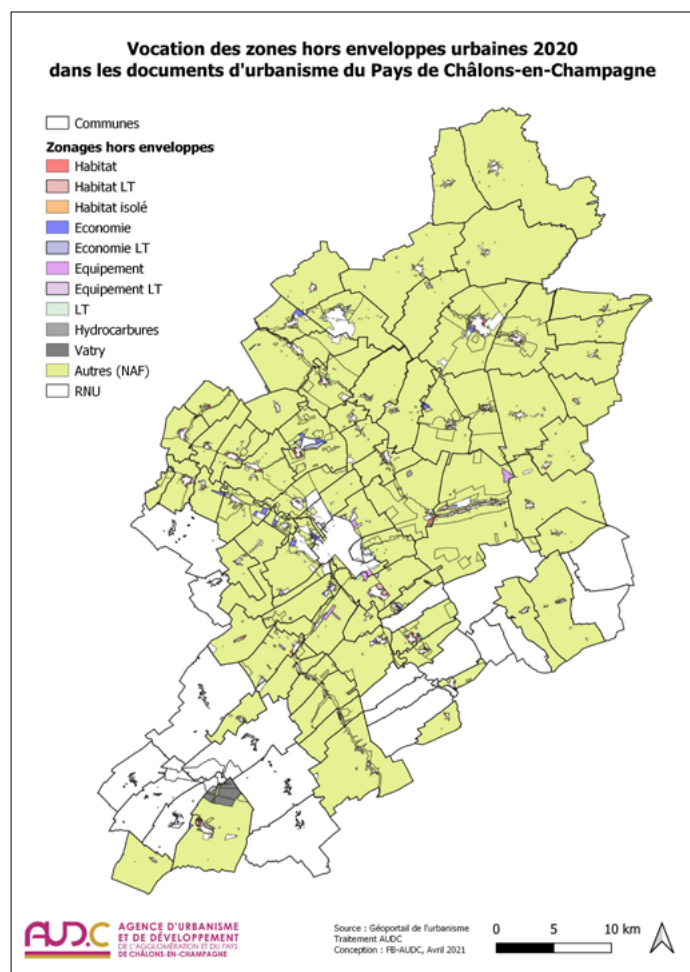


Ce suivi se traduit par une base de données qui **recense les dossiers engendrant de la consommation et fournit également des bilans** à l'échelle communale, des EPCI, et de l'armature territoriale du SCoT.

Une cartographie des dossiers recensés a également été réalisée pour obtenir une représentation visuelle des espaces consommés.

► *Cet outil nécessite des bases de données des dossiers de permis fiables et complètes.*

Une phase de test a été réalisée grâce aux bases transmises par la communauté d'agglomération pour la période du 1er janvier 2020 au 31 mai 2021.



Une évaluation des extensions planifiées

dans les « documents d'urbanisme » du territoire actuellement en vigueur a été réalisée afin de quantifier les surfaces approximatives à réduire afin d'entrer en compatibilité avec les objectifs du SCoT.

Pour cela, **un travail d'identification de la vocation de l'ensemble des zonages du territoire a été mené**, afin de pouvoir le croiser avec les propositions d'enveloppes urbaines de référence réalisées par l'Agence en 2020.

Cette analyse a donné lieu à des résultats chiffrés par commune, EPCI et niveau d'armature territoriale du SCoT, pour les extensions résidentielles et économiques, ainsi qu'à **une cartographie localisant les extensions par vocation**.

■ Commission de suivi du SCoT

L'Agence a accompagné le PETR dans **l'organisation et l'animation de la commission de suivi du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne qui s'est réunie le 7 octobre 2021** au Centre culturel de Nuisement-sur-Coole. A cette occasion, ont été présentés les « outils de suivi du SCoT » mis en place et leurs premiers résultats ainsi que la base de données d'occupation du sol à grande échelle OCS GE2 de la Région Grand Est.

■ Participation aux démarches d'élaboration des « documents locaux d'urbanisme »

Dans le cadre de l'élaboration du projet de « **Programme Local de l'Habitat** » de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, l'AUDC a réalisé **un porter à connaissance rappelant les principaux objectifs en matière d'habitat inscrits dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Châlons-en-Champagne approuvé le 8 octobre 2019** avec lequel le PLH devra être compatible.

Par ailleurs, les documents et présentations ont été proposés à destination des territoires en cours d'élaboration de leur PLUi.

■ InterSCoT

L'AUDC a été associée à la démarche d'inter-territorialité dans le cadre du « Réseau des SCoT du Grand Est » afin de préparer la modification du SRADDET par la Région Grand Est en application des nouvelles dispositions définies par la loi « *Climat et Résilience* » du 22 août 2021, sur la question de **la limitation des consommations d'espaces naturels agricoles et forestiers et de la mise en œuvre du zéro artificialisation net (ZAN)** à l'horizon 2050.

AXE 3

03



LA PLANIFICATION

Élaboration des PLU et PLUi

LA PLANIFICATION

Élaboration des PLU et PLUi

1. Introduction

Le travail réalisé concerne principalement les procédures d'élaboration et de révision des Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

L'AUDC intervient sur le champ de la planification locale depuis sa création en 1974. Elle possède dans ce domaine un savoir-faire reconnu qui la conduit à intervenir pour les communes de la Communauté d'Agglomération de Châlons mais aussi dans le périmètre du Pays de Châlons-en-Champagne.

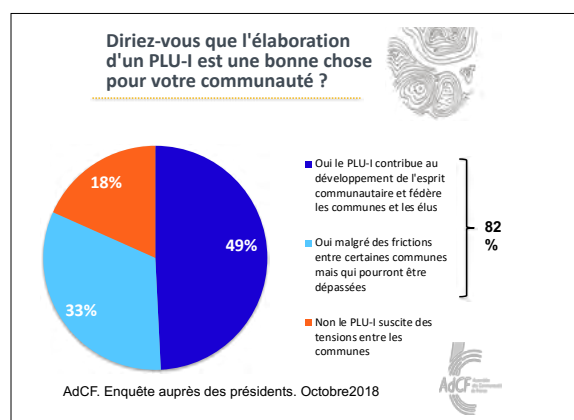
Après l'adhésion successive à l'Agence des communautés de communes de la Moivre à la Coole en 2019 et de la Région de Suippes en 2020, **l'élaboration des deux PLUi de ces intercommunalités rurales a été engagée.**

L'Agence a également accompagné la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne durant les phases d'information et de concertation avec les communes qui ont précédé le « *transfert de la compétence urbanisme* » à l'agglomération à partir du 1^{er} juillet 2021 puis à « *l'organisation de la gouvernance* » en vue de préparer l'élaboration du PLUi à l'échelle de l'agglomération en 2022.

L'Agence a organisé plusieurs événements de sensibilisation des élus à [la démarche de planification à l'échelle communale](#) :

- **Une information sur la démarche « projet de territoire »** avec M. Pascal TATON, Directeur de l'Agence d'urbanisme de Nancy (SCALEN).
- **Une conférence débat** avec M. Philippe SCHMIT, Secrétaire Général des assemblées des communautés de France (AdCF).

Enfin, l'Agence a poursuivi pour le compte de la Communauté d'Agglomération, **les procédures d'élaboration en cours des PLU des communes concernées.**



2. Contribution aux démarches de stratégie de territoire du Pays de Châlons-en-Champagne

■ Diagnostic préalable à la planification de « stratégies de territoire »

Le second semestre 2021 a été marqué par l'amorce de la **phase de diagnostic** des « *Plans Locaux d'Urbanisme* » Intercommunaux de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes. À ce titre, les observatoires ont produit **plusieurs analyses afin d'alimenter les différents séminaires thématiques** visant à dresser la situation des intercommunalités sous les prismes de la démographie, de l'habitat et de l'économie.

▸ Ces travaux ont permis d'exposer un regard objectif desdits territoires **en confrontant les bases de données statistiques avec les observations des élus locaux**. Les éléments et conclusions de **cette démarche de co-construction serviront de socle aux rapports de présentation et permettront d'orienter les choix à retenir** dans les projets d'aménagement et de développement durable des territoires concernés.



■ Stratégies de territoire de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne 2021-2026

En parallèle de la démarche du « *projet de territoire* » du Pays de Châlons-en-Champagne, l'AUDC a suivi l'élaboration de « *la stratégie de la Communauté d'Agglomération* » en participant à l'ensemble **des ateliers thématiques** et **au séminaire de restitution** du 25 septembre 2021.



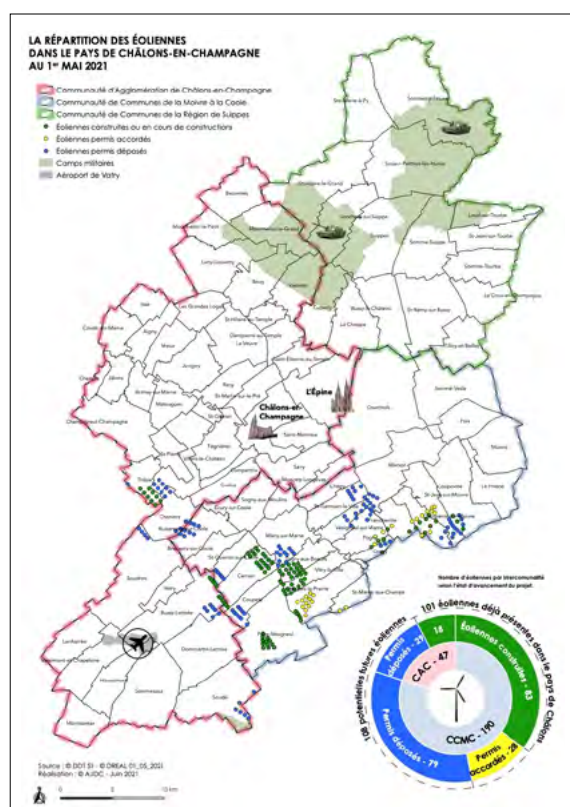
▸ **Cette approche thématique permettra d'anticiper le travail de diagnostic et d'analyse des « forces et faiblesses » du territoire** de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et de formaliser les stratégies de développement qui serviront à l'élaboration des documents de planification futurs de l'agglomération.

■ Cartographie éoliennes sur le Pays de Châlons-en-Champagne

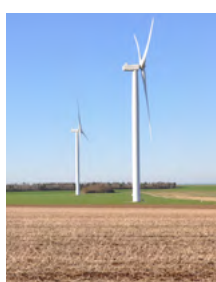
Ce travail de cartographie est né de plusieurs échanges entre les territoires, de la pression de l'éolien et de sa répartition inégale sur le territoire.

Ce travail de cartographie a été réalisé à un temps donné, à l'échelle du pays de Châlons-en-Champagne. Les projets évoluant tout au long de l'année, les données utilisées datent du 1^{er} mai 2021. Il a permis de mettre en avant **l'inégalité des territoires par rapport à l'implantation d'éoliennes**.

Certains territoires n'en comptent pas beaucoup du fait des diverses servitudes d'utilité publique liées à « l'aéroport de Vatry » ou aux « camps militaires », alors qu'à l'inverse, des territoires sont totalement saturés et, on peut observer une banalisation de l'arrière-plan.



Éoliennes, Togny-aux-Boeufs © Audc



Cernon © Audc

3. Le PLUi de la CC. de la Moivre à la Coole

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

■ Phase de mise en place de la procédure

La démarche de lancement, initiée en 2020, s'est poursuivie jusqu'au printemps 2021. Durant cette phase, chaque commune membre de la CCMC a eu l'occasion d'exprimer ses besoins et ses interrogations concernant l'élaboration du PLUi.

Cette étape s'est clôturée en mai 2021 par un « séminaire des élus ».

Ce temps de « mise en place de la procédure » a permis aux élus de la CCMC de réétudier et d'**adapter les modalités de gouvernance et de concertation avec les habitants**. Ces modalités ont été présentées en « conférence des maires » puis, validées par le « conseil communautaire » en juin.



© CCMC



Figure 1 Programme de travail 2021 (première partie)

■ Diagnostic territorial

Le diagnostic territorial a démarré fin juin 2021. **La première partie du diagnostic s'organise autour de réunions thématiques** (9 réunions en total dont 8 réalisées en 2021) et **la deuxième partie** sera consacrée **au diagnostic foncier** (programme de travail 2022).

Les réunions thématiques ont été adaptées dans la mesure du possible aux « *caractéristiques du territoire* » et aux exigences du dossier. Ceci s'est traduit, par exemple, par **l'organisation d'un atelier de sensibilisation et d'échanges pour la réunion n°3 « paysage »** et par **la diffusion d'un guide « lecture du paysage »** et, pour le volet économique, par **une étude spécifique sur le secteur agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture**.



Parallèlement au diagnostic thématique, l'AUDC a constitué une base de données géographiques, alimentée par des relevés de terrain. Ainsi, l'Agence a constitué une « méthodologie de travail » de recueil de données et de construction d'une base de données géographiques.

Ce travail a débuté par une « *définition* » des différentes données pertinentes à recueillir qui ont été collectées grâce à des relevés de terrain. Ces informations géolocalisées ont ensuite été intégrées dans la base de données géographiques organisée à partir des éléments relevés sur le terrain et intégrés dans un système d'information géographique (SIG) à l'échelle de l'intercommunalité de la Moivre à la Coole.

Les données ont été réparties en **4 grandes catégories**, servant de socle pour l'analyse :



© CCMC

- la typologie du bâti,
- les vocations (économique, culturelle, équipement public, résidentielle),
- la mobilité,
- les enjeux fonciers et de mutations.

Cette analyse de données sert de support d'échange et de discussion entre les élus du territoire pour **finaliser le diagnostic foncier**.

En complément des relevés cartographiques, une photothèque du territoire est constituée, permettant de garder en mémoire le diagnostic de terrain, d'alimenter le diagnostic territorial et de **mieux comprendre les dynamiques et les enjeux de développement**.



Carte de la «typologie du bâti» et «diagnostic foncier» sur la commune de Marson © AUDC

Le diagnostic demeure une étape essentielle pour partager un premier « *portrait du territoire* ». Il prépare le débat sur les orientations du PADD (programme de travail 2022) et permet d'affiner les besoins du territoire en termes d'études complémentaires nécessaires pour la « traduction réglementaire » du projet.

Suite aux premières réunions de diagnostic, la CCMC a mis en place **des outils de concertation avec les habitants** (DEBATOMAP et page internet) auxquels l'AUDC a été associée.

Dans le cadre de ce diagnostic thématique, ont été explorées plusieurs pistes de questionnement avec les élus du territoire au sein des groupes de travail :

- Quelle attractivité démographique pour le territoire de la Moivre à la Coole ?
- Pour quelles perspectives en matière d'aménagement du territoire intercommunal ?
- Réalisation et présentation du diagnostic démographique du territoire des 28 communes de l'intercommunalité.
- Comment les habitants de la Moivre à la Coole vivent-ils leur logement ?
- Dans le cadre des ateliers partagés du diagnostic territorial, l'objectif est de mettre en évidence les caractéristiques majeures de l'habitat sur le territoire de la Moivre à la Coole. Les échanges résidentiels participent à la transformation des communes rurales en lien avec les aspirations des nouveaux habitants en matière de logement.

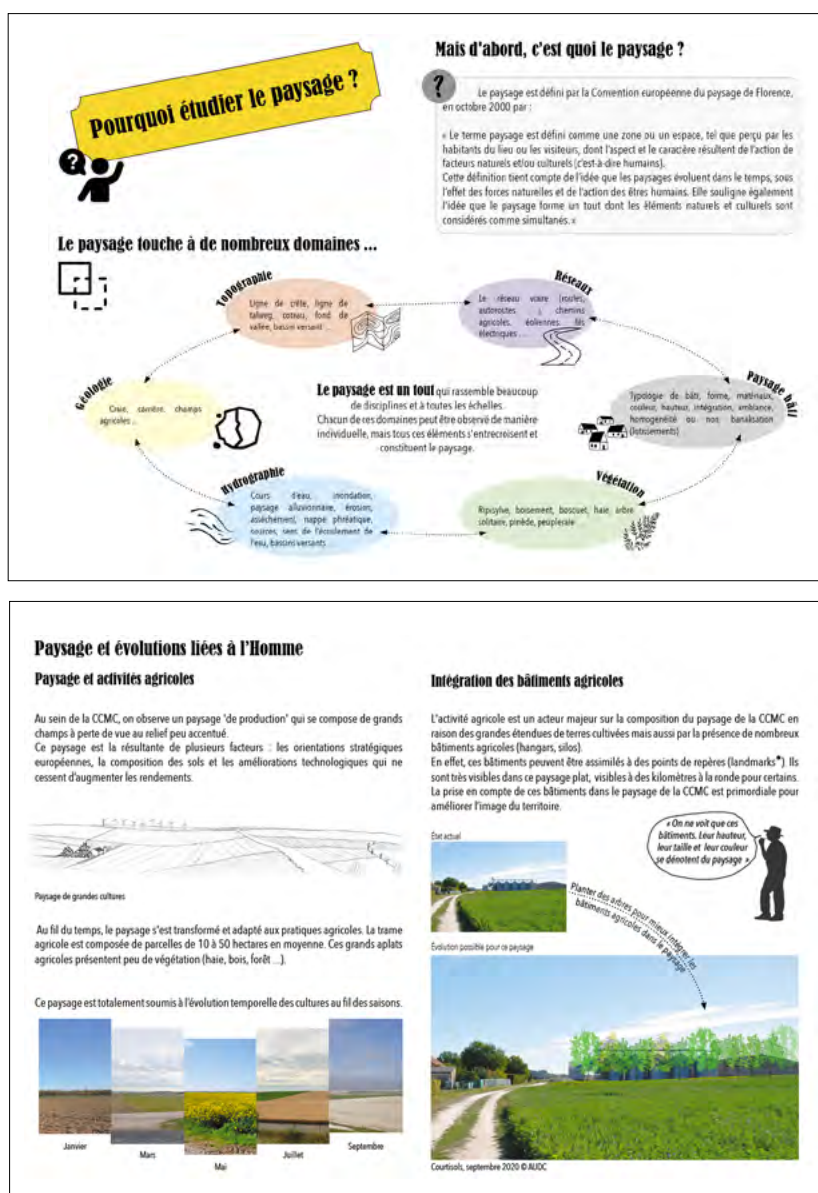


Atelier PLUi «Paysage», septembre 2021 © CCMC

■ Guide de « lecture du paysage »

Ce « *travail préliminaire au diagnostic paysager* » pour le territoire de la communauté de communes de la Moivre à la Coole avait pour destination les élus du territoire afin de leur donner les premières clés de lecture de leur territoire.

► Cette première approche paysagère permet de **mieux comprendre et de mieux regarder le paysage** de la CCMC. Il décompose les différents éléments du paysage du territoire afin de mieux le prendre en compte et de le valoriser dans les futurs documents d'urbanisme.



■ Diagnostic « paysager » du PLUi de la CC. de la Moivre à la Coole

À la suite du « *guide de lecture* » pour le territoire de la CCMC, la thématique du paysage a pu être approfondie grâce à un « *diagnostic paysager* » plus précis sur l'ensemble du territoire, regroupant de nombreux domaines que touche le paysage.

▸ Cette thématique a été abordée différemment des autres. **Le thème du « paysage » étant propice aux échanges, la réunion paysage a été pensée sous forme « d'atelier participatif »**, mettant les élus au cœur de la problématique afin qu'ils se positionnent sur « les points positifs et négatifs » de leur territoire, et qu'ils essayent de se projeter sur les évolutions futures.



4. Élaboration du PLUi de la CC. de la Région de Suippes

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS)

■ Mise en place de la procédure et études préliminaires

En 2015, la CCRS avait attribué l'élaboration de son PLUi-h au bureau d'études « *Auddicé Urbanisme* », épaulé par le bureau d'études « *Co-Habiter* » pour la partie sur l'habitat. Après une première phase de diagnostic, la procédure d'élaboration a été interrompue en 2018.

Au dernier trimestre de l'année 2020, la CCRS a ainsi décidé d'adhérer à l'AUDC et de lui confier la mission d'élaboration de son PLUi, considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant son territoire et de pouvoir disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification.

Bien qu'il ne s'agisse plus d'un PLUi-h, la CCRS souhaite intégrer une partie sur « l'habitat substantiel », le bureau d'études « *Co-Habiter* » est donc de nouveau missionné pour travailler sur cette thématique.



■ Organisation et animation de la réunion de lancement

La réunion de lancement du PLUi auprès de l'ensemble des maires s'est tenue le 21 septembre. **Cette rencontre a permis de présenter aux élus les différentes étapes attendues pour l'élaboration d'un tel document d'urbanisme**, ainsi que **l'organisation du calendrier** jusqu'au printemps 2022.

La participation de M. Jacques JESSON, président du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne, a également permis d'échanger au sujet du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne, et de son incidence sur le PLUi.

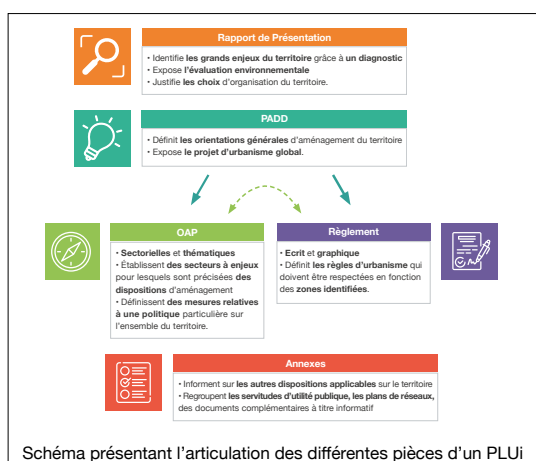


Schéma présentant l'articulation des différentes pièces d'un PLUi

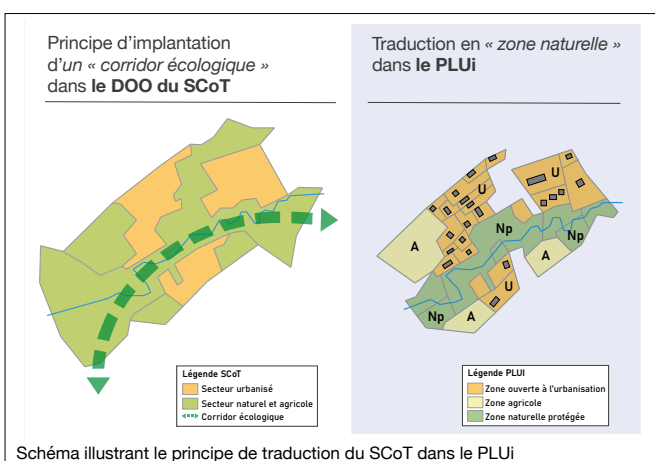
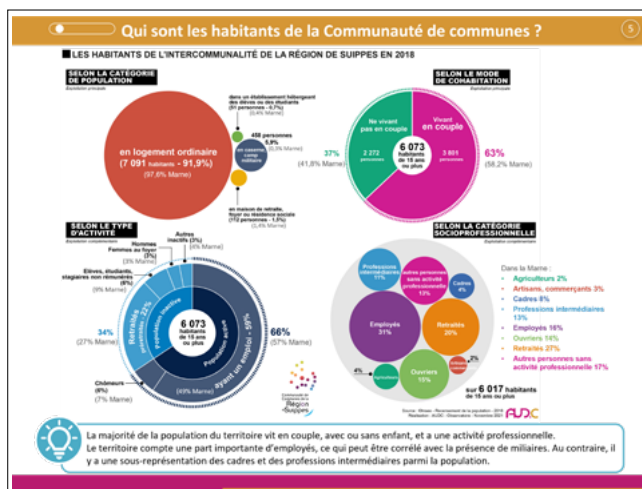
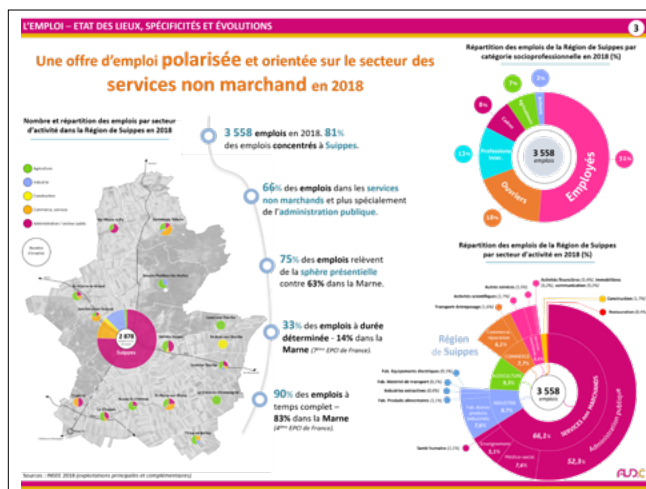


Schéma illustrant le principe de traduction du SCoT dans le PLUi

■ Organisation et animation des réunions thématiques PADD

D'octobre à décembre 2021, l'AUDC a organisé et animé les premières **réunions thématiques visant l'élaboration du PADD**. Ces réunions ont porté sur le « *focus économique* », puis sur le « *focus démographique et résidentiel* ». **L'AUDC y a présenté des états des lieux thématiques, qui étaient ensuite suivis de temps d'échanges et de travail collectif avec les élus.**

Les premiers enjeux du territoire ont ainsi pu être formalisés et pourront être inscrits au PADD.



Extraits des présentations réalisées par l'AUDC pour les réunions portant sur le focus économique et le focus démographique et résidentiel du PLUi de la CCRS

► Les présentations ont permis de mettre en évidence **des dynamiques de développement démographique sous l'influence des pôles urbains de Reims et de Châlons-en-Champagne** avec la spécificité du personnel des forces armées liée au camp militaire de Suippes.

Des livrets thématiques ont été réalisés par l'AUDC afin de proposer une synthèse des éléments de diagnostic, accompagnée des grandes problématiques de la CCRS.



Pages de « Couverture » des livrets réalisés par l'AUDC pour les réunions portant sur le focus économique et le focus démographique et résidentiel du PLUi de la CCRS

■ Réalisation d'un « guide méthodologique »

L'AUDC a réalisé un guide méthodologique sur l'élaboration du PLUi à destination des élus de la CCRS. L'impression du guide est prévue pour début 2022.



Page de « Couverture » du guide réalisé par l'AUDC pour accompagner les élus de la CCRS tout au long de la procédure de PLUi

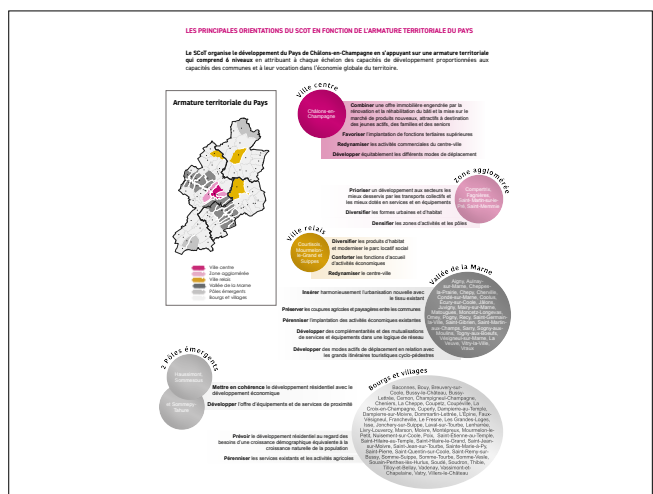
5. Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

■ Transfert de compétence urbanisme

Accompagnement de l'AUDC sur l'analyse des enjeux et préparation des documents supports pour les différentes instances de concertation notamment les « conférences des maires ».

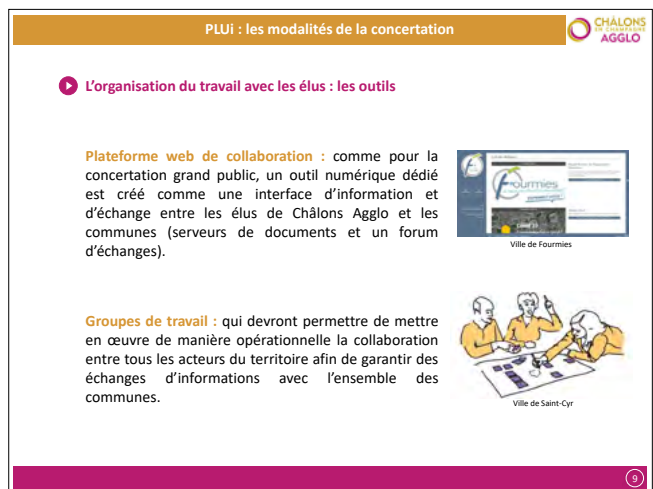
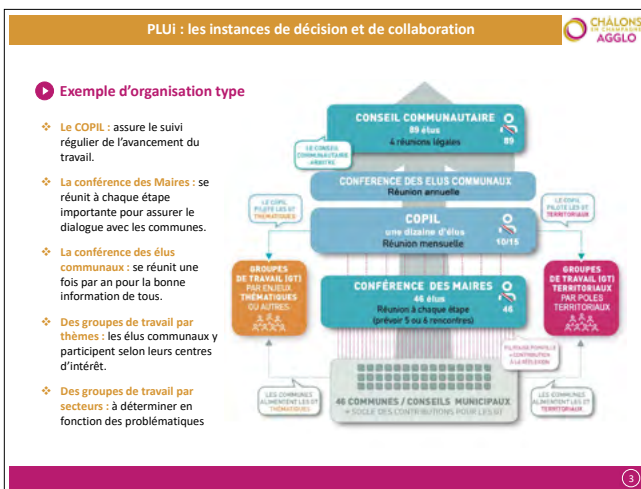
Assistance pour la tournée des maires de l'agglomération en mai et juin 2021.

Analyse de la compatibilité des PLU de l'agglomération au regard des dispositions du SCoT approuvé en 2019.



■ Assistance à l'élaboration de la charte de gouvernance du PLUi de Châlons-Agglomération

Démarrage des travaux d'élaboration de la « charte de gouvernance » en animation par l'AUDC des groupes de travail représentatifs des élus de la Communauté d'Agglomération de Châlons.



Extraits du document groupe de travail n°3 du 27/01/2022

■ Suivi des PLU en cours d'élaboration

En 2021, l'Agence a poursuivi les **procédures d'enquête publique et d'approbation des PLU communaux** du territoire de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

COMMUNE	DOCUMENT / DATE	
Etat des PLU réalisés ou en cours de réalisation par l'AUDC au 18 janvier 2022		
Bussy-Lettrée	PLU approuvé (CAC)	16/12/2021
Dommartin-Lettrée	PLU approuvé	09/03/2021
Fagnières	Modification simplifiée (CAC)	16/12/2021
Jâlons (Environnement Conseil)	Modification simplifiée	09/04/2021
Soudron	PLU approuvé	15/02/2021
La Veuve (Géogram)	Modification simplifiée	12/02/2021
PLU en cours de révision		
Haussimont	Enquête publique du 28/01 au 26/02 2022	
Sommesous	Enquête publique du 27/01 au 25/02 2022	
PLU en cours de modification		
Châlons-en-Champagne	Priollet : règlement / zonage	
Châlons-en-Champagne	Chanzy et autres : règlement / zonage	
Recy	Points du règlement / OAP	
Aigny	Points du règlement / OAP	
PLU en cours de mise en compatibilité (déclaration de projet)		
Fagnières	Centre de formation du SDIS	
La Veuve	Extension de la zone d'activités	

6. Evaluations environnementales de PLU et PLUi

■ Diagnostics environnementaux des PLUi

1. PLUi de la CCMC

En 2019, la CCMC a décidé d'adhérer à l'AUDC et de lui confier la mission d'élaboration de son PLUi considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant son territoire et de pouvoir disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification.

▸ *L'année 2021 a été dédiée à la réalisation des études en particulier sur les thématiques de l'environnement et du paysage qui ont fait l'objet de réunions de présentations et de « définitions des enjeux » avec les élus du territoire.*

2. PLUi de la CCRS

La CCRS a décidé de confier la mission d'élaboration de son PLUi à l'AUDC considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant son territoire et de pouvoir disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification.

► L'année 2021 a été dédiée à **la réalisation des études préliminaires** en particulier sur les thématiques de l'environnement.

■ Evaluations environnementales de PLU

Afin de prévenir les impacts dommageables que pourraient engendrer des projets sur l'environnement ou sur le réseau écologique européen Natura 2000, les PLU sont susceptibles d'être soumis à évaluation environnementale.

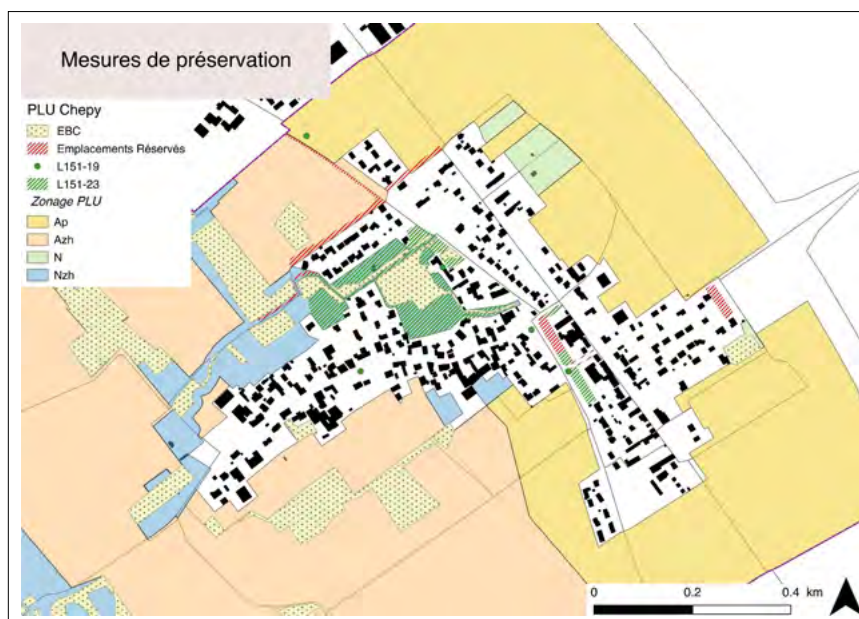
L'agence a ainsi évalué les dispositions de deux PLU selon la séquence « éviter, compenser, réduire » et a proposé des compléments à apporter aux projets.

La démarche a été la suivante :

- Aide à la décision au regard des enjeux environnementaux,
- Analyse des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du PLU,
- Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts,
- Justification des choix retenus.

Les dossiers traités dans ce cadre concernaient :

- **Haussimont** : suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale. Réalisation du diagnostic « zone humide ».
- **Chepy** : suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale.
- **Pogny** : suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale.
- **Aigny** : demande MRAe, dossier au cas par cas.
- **Recy** : demande MRAe, dossier au cas par cas.
- **La Veuve** : demande MRAe, dossier au cas par cas.
- **Sommesous** : Etude d'incidences.
- **Bussy-Lettrée** : Diagnostic « zone humide ».
- **Fagnières (modification SDIS)** : description des « mesures ECR » de l'Arrêté prescrivant la procédure de déclaration de projet.

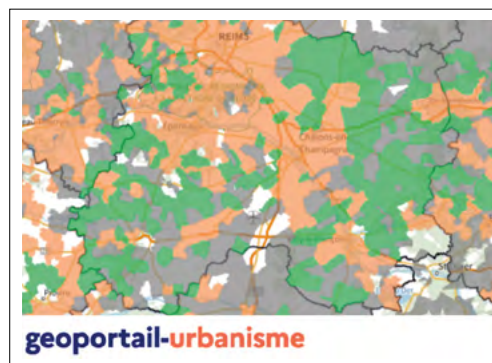


7. Le Géoportail de l'urbanisme

L'AUDC accompagne les communes et intercommunalités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

À ce titre, elle propose également **un appui aux collectivités dans le processus de publication des documents sur le Géoportail de l'urbanisme** (plateforme nationale de diffusion et de consultation des documents d'urbanisme).

Dans ce cadre, l'agence procède à **la numérisation des documents d'urbanisme** conformément aux standards nationaux, réalise les dossiers informatiques et **contrôle la validité technique des fichiers**.



AXE 4

04



LES ÉTUDES URBAINES

Accompagnement des projets de territoire

LES ÉTUDES URBAINES

Accompagnement des projets de territoire

1. Introduction

L'Agence répond régulièrement aux sollicitations de différentes communes pour aider à la réflexion sur des projets d'organisation de certains îlots urbains ou de projets d'aménagement paysagers.

Ces études permettent d'approfondir des réflexions sur l'adaptation des formes urbaines ou aux nouvelles problématiques d'un nouvel usage du foncier mais également aux questions de la « *crise climatique* ».

Ce travail participe à la recherche de modèles d'organisation des espaces urbains et périurbains plus vertueux et de contribuer à l'apport de nouvelles modalités d'aménagement à l'échelle de la région Grand Est.

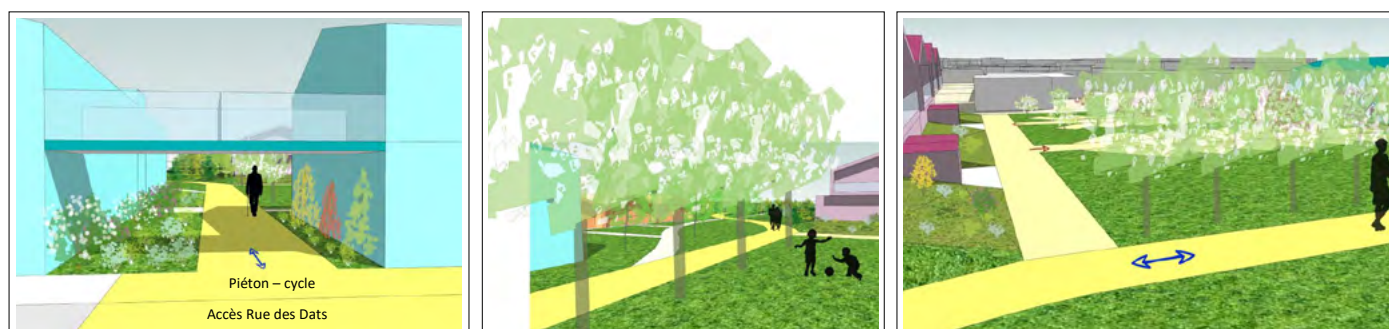
2. Aménagement d'un îlot en cœur du bourg à Saint-Martin-sur-le-Pré

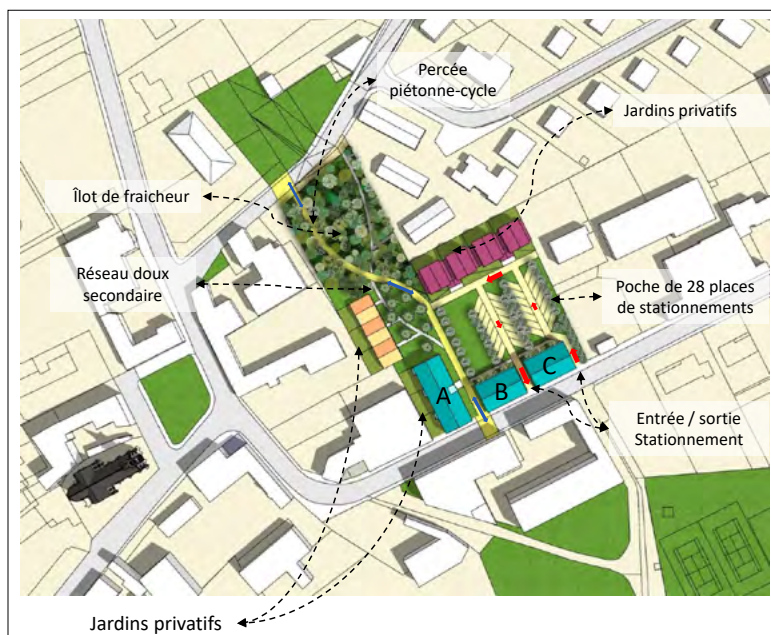
À la fin de 2020, l'Agence a été sollicitée par la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré pour réaliser le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire de certains terrains dans le but d'aménager l'îlot situé entre la rue du Moulin et la rue des Dats dans le centre-bourg.

Ce travail s'est concrétisé pendant 2021 avec la réalisation d'une « étude statistique », d'enquêtes et de propositions d'aménagement pour argumenter le besoin de la DUP, ainsi que le dossier de demande de DUP.

En même temps, cette étude a permis aux élus de réfléchir et d'imaginer les choix des orientations d'aménagement de cet îlot situé dans le centre-bourg et qui fait partie des périmètres du programme « *Restructuration du cœur de village* » de la commune. Le but de l'aménagement était d'intégrer une programmation « multifonctionnelle » où des logements pour des seniors seraient envisagés.

Les images suivantes montrent les résultats de cette étude et les choix de la commune sur l'aménagement de l'îlot :





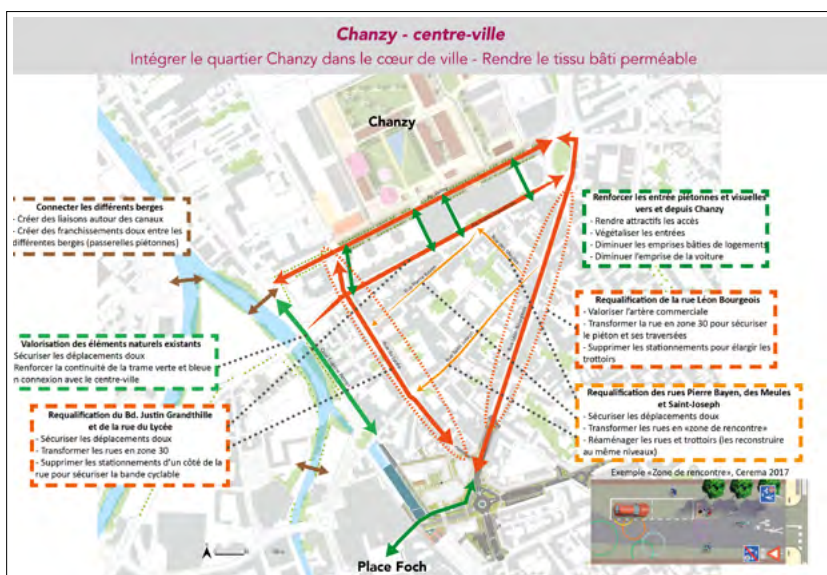
3. Aménagement de la caserne Chanzy et de ses abords

La réflexion sur le programme d'aménagement de la « *friche militaire* » du quartier Chanzy a continué, selon les décisions prises pour les élus. **Dans ce cadre, l'Agence a travaillé activement en collaboration avec la Direction de Rénovation Urbaine de Châlons-Agglomération pour la mise en forme de l'évolution des orientations d'aménagement.**

En même temps, **la réflexion s'est élargie aux abords de la friche**, dans ce cas, l'Agence a également réalisé **des diagnostics urbains de connexions de la friche avec ses abords et le centre-ville.** Cette étude a eu comme résultat : des documents graphiques d'analyse et des propositions d'aménagement.

Les perspectives suivantes montrent une partie des résultats de ces études :

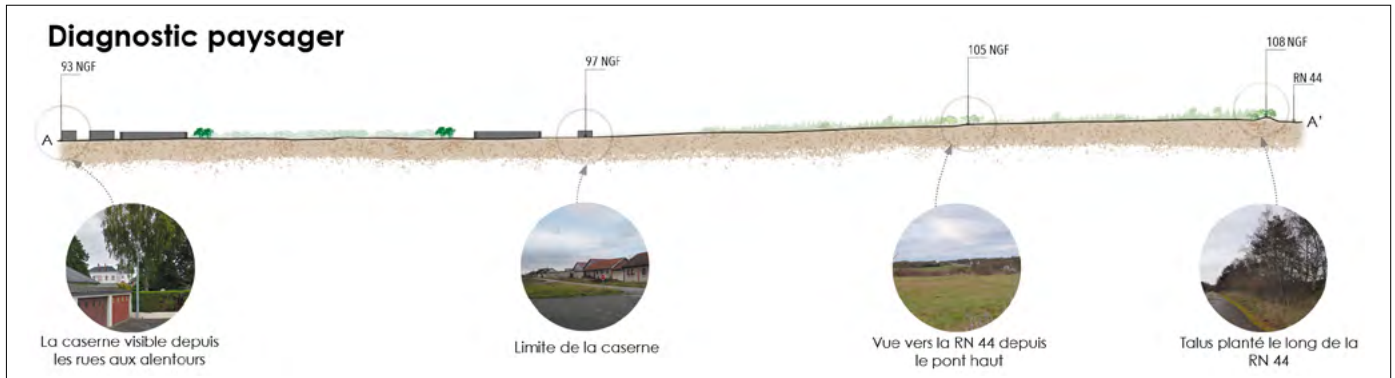
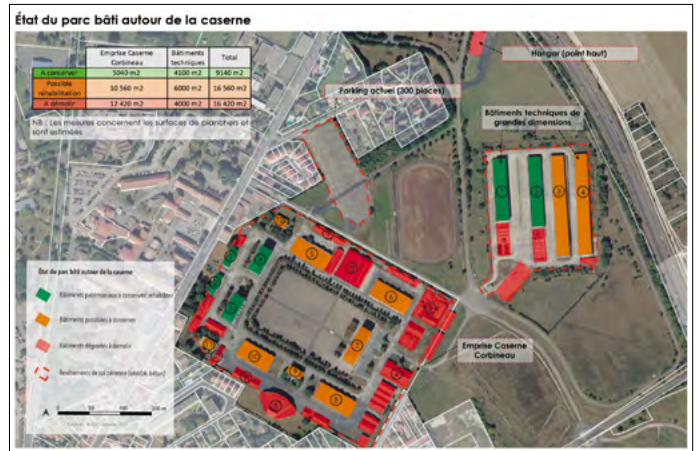
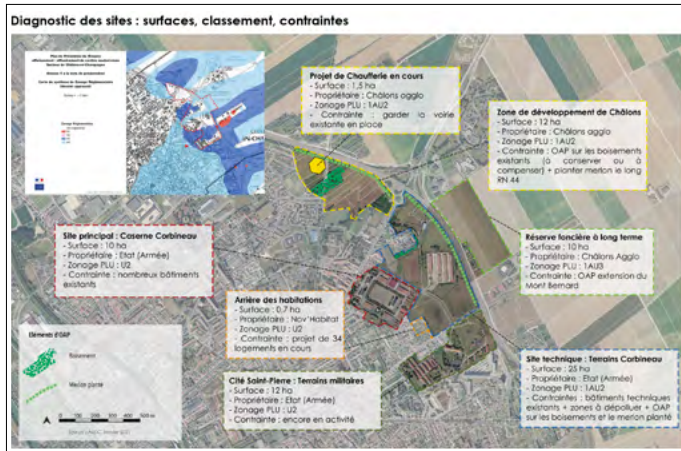




4. Aménagement de la caserne Corbineau

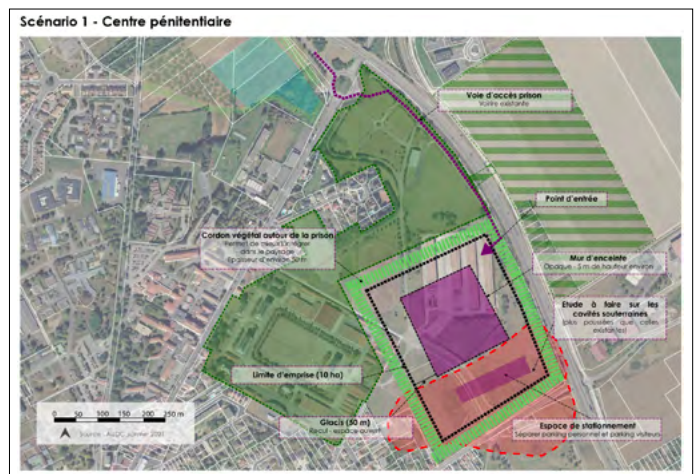
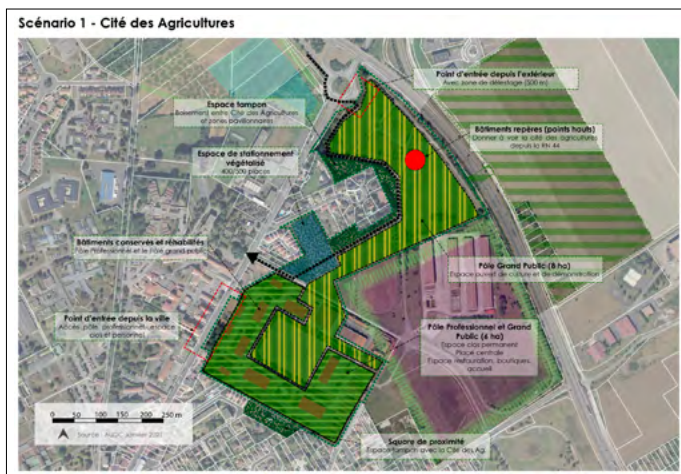
Après un premier travail réalisé en 2020, la mairie de Châlons-en-Champagne a fait appel à l'Agence afin qu'elle puisse **proposer différents scénarios de spatialisation selon les différents éléments de programme à l'étude sur le secteur de la caserne Corbineau** (mise en place d'un centre pénitentiaire de 10 ha, création de la « Cité des Agricultures » sur environ 12 ha).

Afin de répondre à cette demande, il a d'abord été réalisé un « *diagnostic* » afin de mieux appréhender l'environnement autour de la caserne Corbineau. Les contraintes, les surfaces, les accessibilités mais aussi le « *cadre paysager* » ont pu être mis en avant dans le quartier. Ce diagnostic a également permis de faire un « *état des lieux* » des bâtiments au sein même de la Caserne, ainsi que de ses annexes.



A l'issue de ces éléments de « diagnostics », il a été proposé plusieurs scénarios, avec des orientations plus précises de spatialisation des différents programmes.

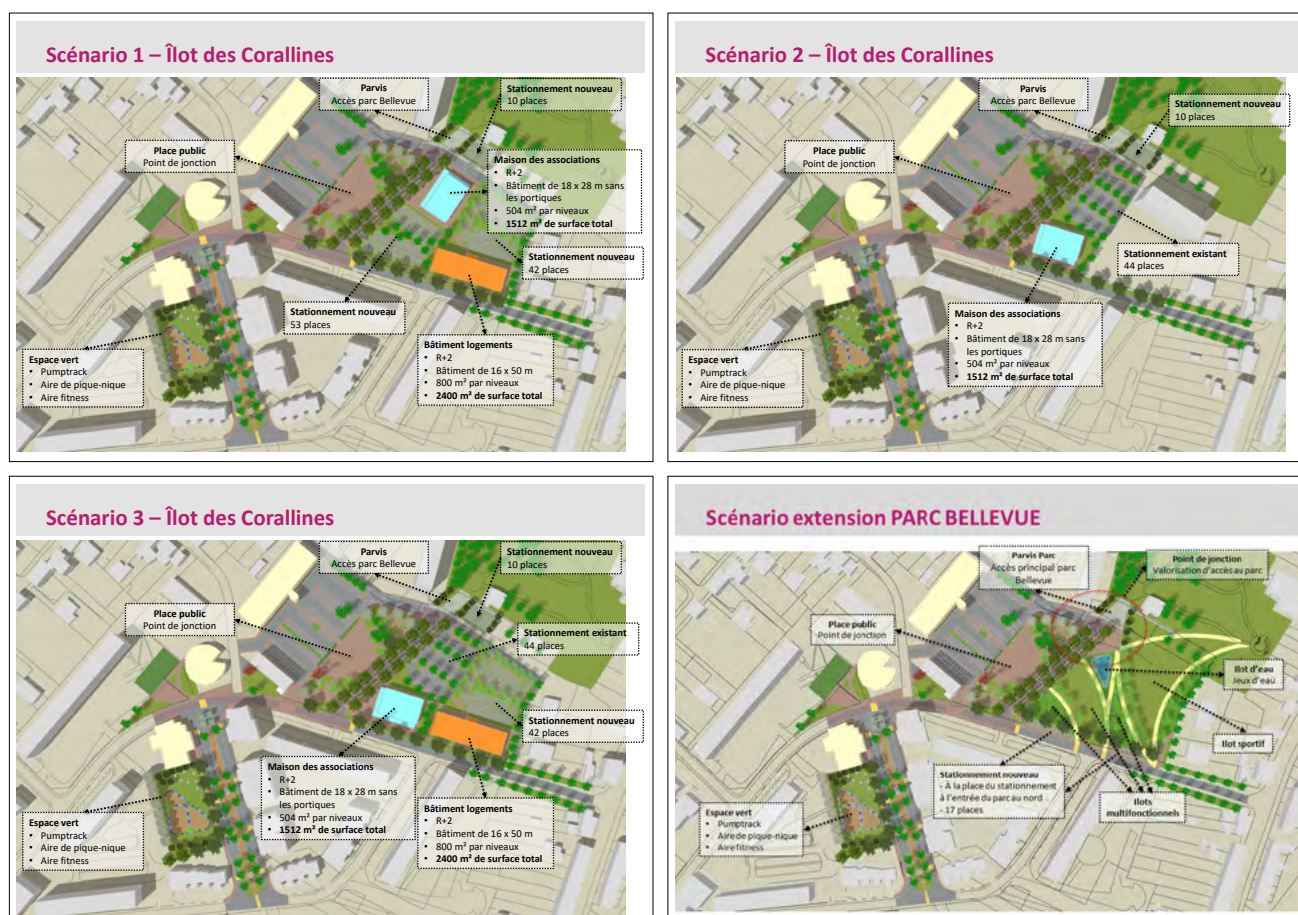
Ces scénarios ont été soumis à discussion aux différents services de la ville avant d'avoir fait l'objet d'une « présentation du dossier » par l'agence à l'ensemble des services de la ville et de M. le Maire.



5. Aménagement de l'îlot des Corallines à Châlons-en-Champagne

La Direction de Rénovation Urbaine de Châlons-Agglomération a sollicité également l'Agence pour **concevoir et mettre en forme des propositions d'aménagement de l'îlot des Corallines** à Châlons-en-Champagne.

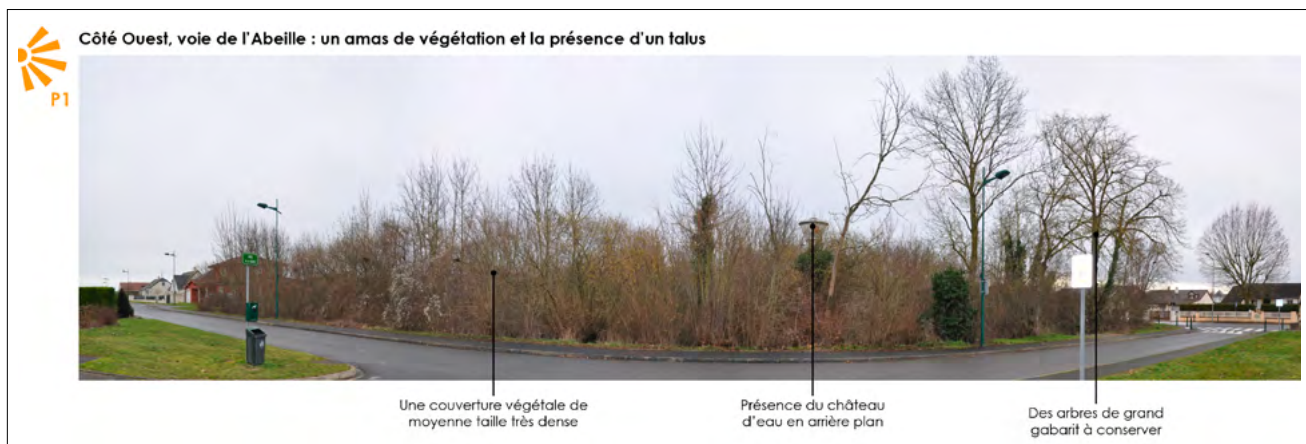
Dans ce cadre, quatre scénarios d'aménagements ont été proposés aux élus :



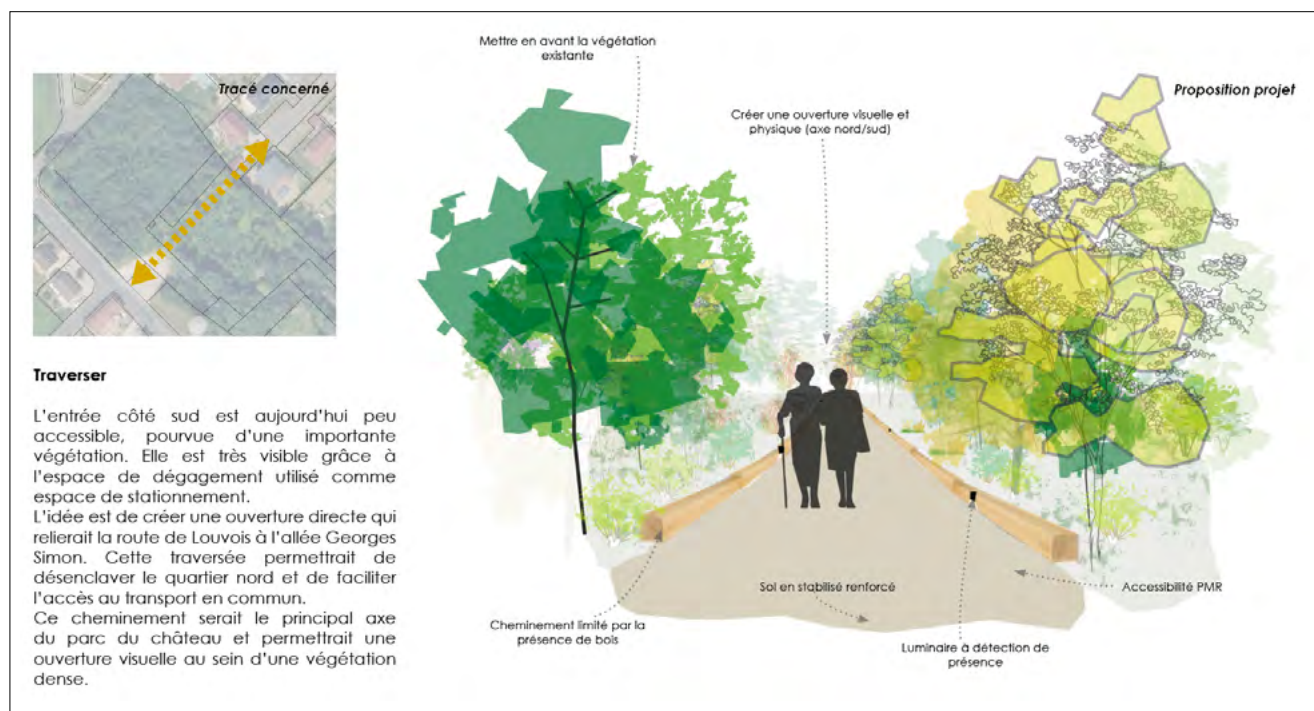
6. Propositions d'aménagement du « Parc naturel et paysager » de Recy

Après un premier travail réalisé par l'Agence en 2019, la Commune de Recy a souhaité approfondir ses idées pour la prise en main de parcelles aujourd'hui « *en friche* » au cœur du village.

Les éléments de « diagnostic » réalisés en 2019 ont pu être complétés. Ils avaient permis à la mairie de préciser leurs attentes en termes de « programme ». Ce nouveau diagnostic a permis de montrer que le « *château d'eau* » est l'emblème du village. De plus, les parcelles sur lesquelles le « *futur parc* » verra le jour ont pu être mieux identifiées ; il existe différents taux d'humidité selon les milieux. En effet, ces parcelles jouent un « *rôle primordial dans l'infiltration des eaux de pluies* » à l'échelle du quartier, il est donc important de préserver cette fonction, tout en reprenant le dessus sur la gestion de ces parcelles et en proposant de « *nouveaux usages* » pour les habitants.



Après avoir défini plus précisément « *les enjeux* » avec la mairie, **plusieurs perspectives d'ambiances ont été proposées**, permettant à la mairie de mettre en image leur volonté et ainsi d'échanger avec les habitants sur le « *futur* » de ces parcelles.



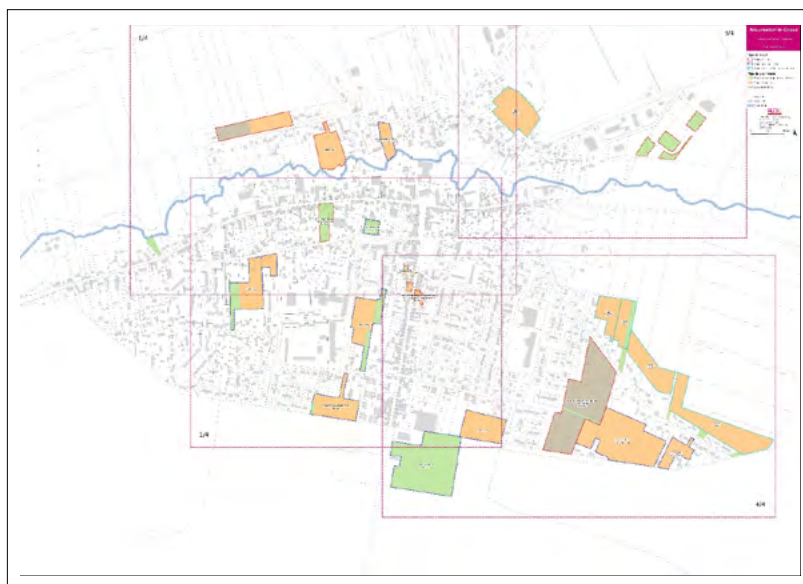
Par la suite, il a été convenu avec la mairie de **réaliser des « panneaux de présentation » des volontés d'aménagements** pour ainsi avertir, échanger avec les habitants avant de lancer un marché d'appel d'offre.

7. Mourmelon-le-Grand : étude « Petites villes de demain »

■ Réalisation du diagnostic « *Petites villes de demain* » de Mourmelon-le-Grand

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », pour lequel la ville de Mourmelon-le-Grand a été sélectionnée, une « convention d'études » a été signée entre la commune et l'Agence d'urbanisme pour la réalisation d'un « **diagnostic de territoire faisant émerger les enjeux communaux** ». Celui-ci a été réalisé en grande partie durant le second semestre 2021.

Deux réunions de présentation de ce diagnostic ont eu lieu, en octobre sur les thématiques de la démographie et de l'habitat, puis en décembre sur l'économie, le commerce et les équipements.



L'étude de « *Petites villes de demain* » de Mourmelon-le-Grand a été complétée au sein de l'Agence par un diagnostic sur « *La qualité de vie et du paysage* ». **Des diagnostics et pistes de projets à développer dans ce contexte ont été mis en évidence et portent sur : les franges urbaines, les entrées de ville, les espaces publics et les connexions douces.**

La carte suivante fait la synthèse du diagnostic :



8. Evaluations environnementales des projets d'aménagement

■ Diagnostics environnementaux des projets d'aménagement

Aménagement de la Caserne Chanzy à Châlons-en-Champagne

Dans le cadre de sa convention annuelle avec la Ville de Châlons, l'AUDC a reçu « mission » de travailler sur la friche militaire du quartier Chanzy.

Dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas d'évaluation environnementale du projet auprès de la MRAE, l'AUDC a réalisé une expertise des « **caractéristiques écologique, faune et flore** » du site de l'ancienne caserne.



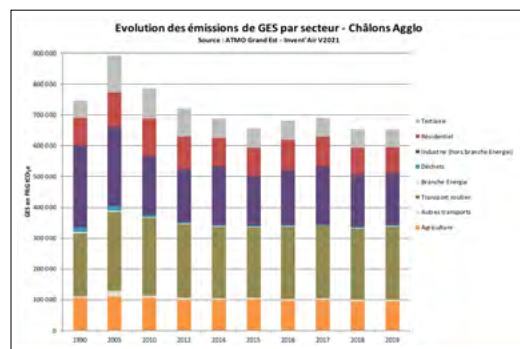
« Petites Villes de Demain » : Mourmelon-le-Grand

Réalisation du diagnostic environnemental et **définition des enjeux environnementaux** de la ville de Mourmelon-le-Grand.



Élaboration de la « Stratégie de territoire » de Châlons-Agglomération

Présentation des « **spécificités environnementales** » et des enjeux environnementaux du territoire.



AXE 5

05



LA COOPÉRATION

Et le réseau des agences

LA COOPÉRATION

Et le réseau des Agences

1. Réseau 7Est

■ Les contributions au partenariat entre la région Grand Est et le réseau 7Est

Les agences d'urbanisme apportent une expertise pluridisciplinaire dans le domaine de l'aménagement du territoire et proposent un modèle d'ingénierie mutualisé. Fortes de leur ancrage territorial et de leur capacité à organiser la concertation entre les acteurs, les 7 agences d'urbanisme du Grand Est sont regroupées au sein du réseau 7EST.

Celui-ci est régulièrement sollicité par les différentes institutions et acteurs régionaux (Région Grand Est, DREAL Grand Est, délégation régionale d'Action logement services...) afin d'apporter un éclairage et un regard prospectif sur des sujets divers.



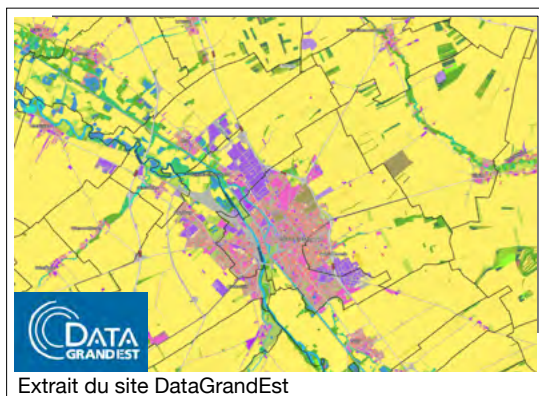
2. Plateforme foncière de la Région Grand Est

En 2021, l'AUDC s'est notamment impliquée dans **les travaux suivants** :

- 1) Finalisation, validation et valorisation des études engagées en 2020 portant sur « **la décorrélation entre la consommation foncière et les moteurs de croissance** » puis, sur « **l'état zéro des indicateurs SRADDET** ». Lesdites études ont fait l'objet de présentations multiples et ont été publiées au 1^{er} trimestre 2021.
- 2) Suivi des travaux de la **Plateforme régionale du foncier** et participation aux groupes de travail sur l'observation locale, les friches, et les zones d'activités.

▸ Aussi, l'AUDC suit attentivement **la démarche GéoGrandEst / DataGrandEst** dont la dynamique vise à développer la coopération régionale en matière de production, partage et de valorisation de la donnée.

En ce sens, l'agence s'intéresse particulièrement au **projet de la couche occupation du sol à grande échelle**. Les données relatives au département de la Marne ont été mises à disposition en décembre 2021, l'agence pourra se consacrer à l'exploitation de ces dernières en 2022 dans le cadre des démarches de planification stratégique (SCOT / SRADDET), opérationnelle (PLUI) et plus largement dans les « études d'observation foncière ».



3. Participation aux études 7Est

■ L'étude sur le renouvellement des zones d'activités en appliquant les principes de l'urbanisme circulaire

Le réseau 7Est des agences d'urbanisme du Grand Est a prolongé l'étude réalisée en 2020 sur « **le renouvellement des zones d'activités économiques** », par un regard plus particulier porté à « **l'intégration des principes de l'urbanisme circulaire** » dans ces démarches. Cette mission s'est traduite par **la réalisation d'une fiche « Retour d'expérience »** par chaque agence qui a concerné le site DEMAG, situé avenue Ampère dans la zone d'activités de Châlons/Saint-Martin-sur-le-Pré pour le territoire châlonnais.

Un « *second volet* » fait émerger les enseignements de ces retours, des points de blocage rencontrés aux leviers favorisant l'émergence des projets.



■ Les études sur la santé et l'urbanisme

Le réseau 7Est a étudié les grandes questions des relations entre « **la santé et l'urbanisme** » :

- Comment la ville peut-elle contribuer à l'amélioration de la santé des habitants ?
- L'objectif est de mettre en lumière le projet Living-Lab à Châlons-en-Champagne en lien avec le phénomène du vieillissement de la population.
- Comment adapter et expérimenter l'habitat de demain pour les personnes âgées ?
- Son originalité est celle d'une expérimentation « *grandeur nature* » dans une résidence autonomie (RPA Clamart) et qui permet aux personnes âgées de tester concrètement des objets connectés dans le but de favoriser leur maintien à domicile. Les clips vidéo / interview seront réalisés en 2022.

4. Réseau Datagences

L'Agence de Châlons-en-Champagne **collabore également au sein du Réseau Datagences** qui met en commun les bases de données statistiques sur l'ensemble des domaines de connaissance des structures du Grand Est.

En 2021, des collaborateurs de l'AUDC ont **participé aux débats avec les autres agences d'urbanisme de Nancy, Metz, Longwy-Mulhouse en vue d'une évolution technique majeure de la plateforme de données communes.**

5. Participation à la 42^{ème} Rencontre nationale de la FNAU - Dunkerque

L'Agence a également **participé aux travaux de la FNAU** qui se sont poursuivis malgré la crise sanitaire, avec une organisation de la 42^e Rencontre à Dunkerque sur le thème « *Comment reconstruire le vivre ensemble et co-habiter ?* ».

Plusieurs élus du territoire et collaborateurs de l'Agence ont participé aux travaux et ont suivi les débats très intéressants sur la question de la sobriété foncière et de la lutte contre l'étalement urbain avec notamment une mise en scène pédagogique et ludique sur le procès de « *Urbain Létalé* » synthétisant les conséquences de la croissance urbaine durant les cinquantes dernières années.



7. Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

■ Signature de la convention avec RTE

L'AUDC fait partie des agences d'urbanisme de la Région Grand Est qui **ont signées une convention de partenariat avec RTE pour les années 2021 à 2023**. Cette convention, qui décline à l'échelon régional la convention signée entre RTE et la FNAU, vise **une acculturation réciproque et une meilleure collaboration dans l'élaboration des documents d'urbanisme**.

A ce titre, une cartographie des documents d'urbanisme intercommunaux à venir ou gérés par l'AUDC a été transmis à RTE.



AXE 6

06



LA COMMUNICATION

Publication et diffusion

LA COMMUNICATION

Publication et diffusion

1. Introduction

L'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne constitue **un lieu de ressources et d'échanges** entre les différents acteurs du territoire, mais également un lieu de réflexion pour le développement des territoires urbains et ruraux.

L'année 2021 aura été marquée par **la publication du site internet de l'AUDC**. Par conséquent, les Observatoires ont activement contribué à son alimentation via **la production de contenus** sur les thématiques du logement, de l'économie, des mobilités, et de la démographie.

Concrètement, les travaux ont consisté à rédiger les introductions thématiques puis à enrichir la cartothèque. La finalité étant de communiquer et partager des éléments de diagnostic-clés du Pays de Châlons-en-Champagne.

2. Le site internet de l'AUDC

■ Création du site, mise en ligne, actualités, mise à jour des contenus

Suite au « *benchmark* » d'un panel de « *sites internet d'agences d'urbanisme* » réalisé au préalable, un cahier des charges fonctionnel a été établi.

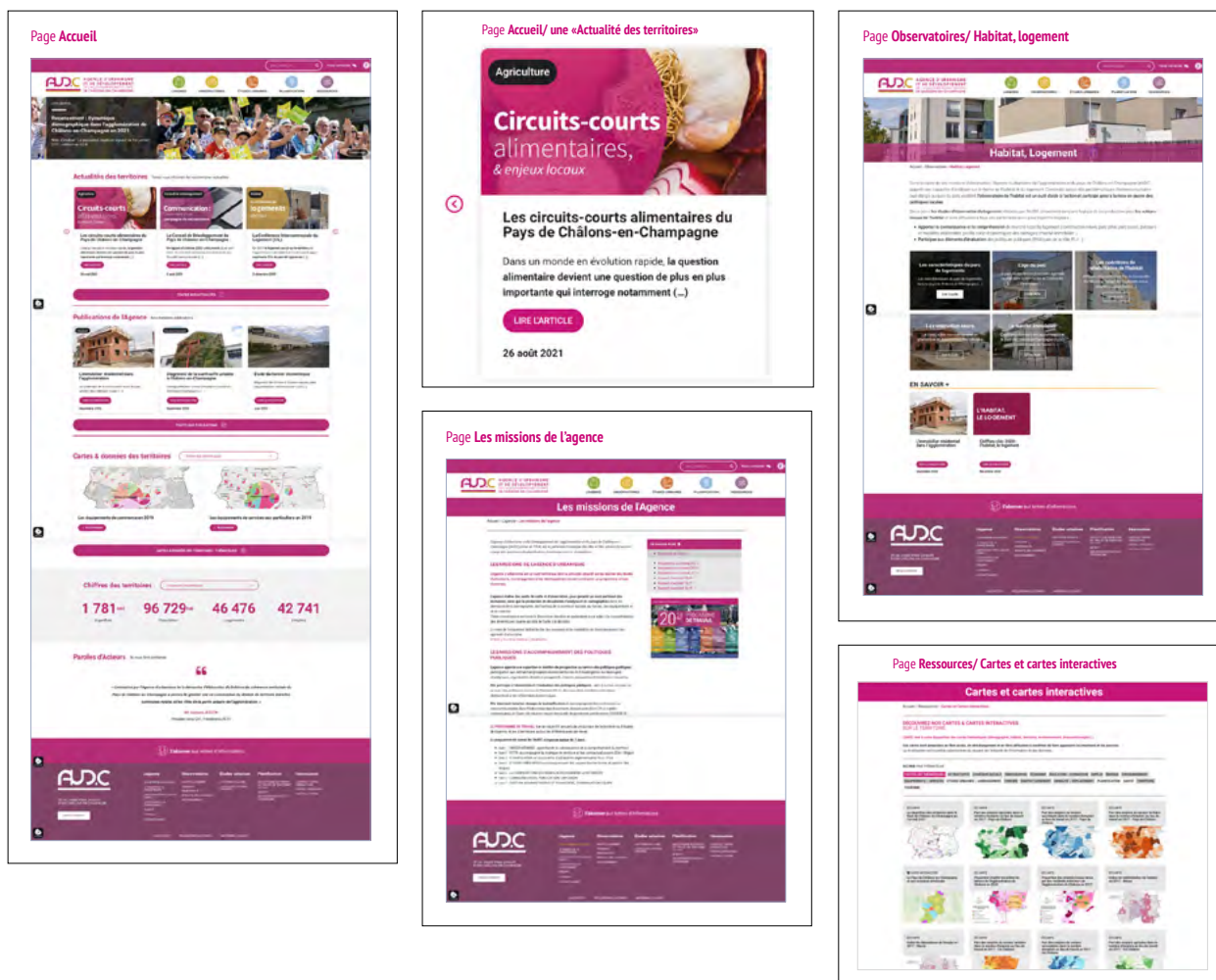
Il a permis de **définir le projet** du site internet via « *l'arborescence* », et de **concevoir l'architecture et l'ergonomie des pages via des wireframes** d'après les premières rédactions, dans un premier temps.

Le « *plan du site* » (de niveau 1) est apparu :

- page d'ACCUEIL (Actualités, Publications, Cartes et Données, Nous contacter...)
- rubrique L'AGENCE
- rubrique OBSERVATOIRES
- rubrique ÉTUDES URBAINES
- rubrique PLANIFICATION
- rubrique RESSOURCES.

L'agence Illicoweb a mis en production les premières « pages-test » du site.





L'Agence Audc a été en charge de **la gestion de projet**, et de **la conception des pages, de l'ergonomie générale en tenant compte de la charte graphique**.

La « conception-web » des maquettes graphiques sur le CMS Open source Wordpress a été réalisée par l'agence Illicoweb. Elle a intégré les contenus des pages, mis en place **le référencement des mots-clefs, des titres, des descriptifs de pages...**

Elle a adapté l'affichage du site selon 3 navigateurs principaux : Chrome, Firefox, Safari. Elle a réalisé des pages adaptatives aux formats.

Le travail de l'Audc a aussi consisté à :

- préparer les contenus à intégrer (blocs de textes, visuels, données, liens, fichiers téléchargeables...),
- réaliser « *le suivi d'intégration et de développement* » des différentes parties du site,
- organiser le planning de réalisation.

Concernant **la production et « la rédaction-web »**, l'Audc a pris soin d'utiliser des « mots-clefs » pertinents, afin d'assurer un bon référencement naturel du site.

A synthétiser l'écriture, à hiérarchiser, à prévoir des titres en accroche, à sélectionner, à préparer des visuels pour illustrer le rédactionnel parfois abondant... L'ensemble de l'équipe a participé à ce projet, à valoriser les productions.

► **La Publication du site de l'agence Audc a été réalisée le 20/05/2021 (assistée de la DSI).**

<https://www.audc51.org>

Concernant « *le suivi du référencement* » du site, un **Rapport de référencement « Google-Analytics »** et un autre **via le module « Matomo »** ont été produits.

AXE 7

07



LES RESSOURCES HUMAINES

Gestion

En 2021, les effectifs de l'Agence ont été marqués par plusieurs mouvements importants du personnel en départ mais également par de nouveaux recrutements permettant un renforcement de son potentiel d'expertise.

■ Les départs de collaborateurs

KRIER Martin arrivé le 16/09/20 dans le cadre d'un « *Contrat d'apprentissage en alternance* » et qui **a travaillé sur la question des mutations de l'agriculture et de la ville** a quitté les effectifs à l'issue de son contrat le 30/10/21.

■ Les arrivées de nouveaux collaborateurs

Afin de faire face à la croissance des études à réaliser dans le domaine de la planification, plusieurs collaborateurs ont été recrutés ou requalifiés en CDI :

PINSOLLES Valentin recruté en CDD le 21/12/20 a été prolongé en CDI le 26/06/2021 en tant que **Chargé d'études en Paysages et Projets Urbains**.

TETTART Madeline a rejoint l'équipe de l'AUDC en CDI le 01/04/2021 en qualité de **Chargée d'études en Planification** afin de suivre la procédure d'élaboration du PLUi de la CC de la Région de Suippes.

GUERIN Angélique recrutée initialement en CDD le 01/10/2020 a vu son contrat déboucher sur un CDI le 01/09/2021 en qualité de **Chargée d'études Géomatique, Foncier et Planification**.

ANTOINE Emmanuelle le 04/10/2021 dans le cadre d'un « *Contrat unique d'insertion* » d'une durée de 1 an afin de renforcer le pôle de cartographie pour la planification.

■ L'accueil de stagiaires

En 2021, comme les années précédentes, l'Agence a accueilli de nouveaux stagiaires.

Trois stagiaires en licence professionnelle Développement de projets de territoires de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville :

LABEYE Camille du 08/03/2021 au 11/06/2021 qui **a travaillé sur le potentiel touristique de la CC de la Région de Suippes**.

EBNER Laura du 08/03/2021 au 11/06/2021 dont le sujet de la mission portait sur **l'Observatoire du commerce sur le centre-ville de Châlons-en-Champagne, ses pôles commerciaux périphériques et les centralités de Mourmelon et Suippes**. A l'issue de son stage, un CDD de 2 mois a été conclu pour poursuivre la mission.

PETIT Amandine du 12/04/2021 au 04/06/2021 dont le stage portait sur **l'accès à l'offre des services de santé avec la réalisation d'un diagnostic et l'anticipation des évolutions futures**.

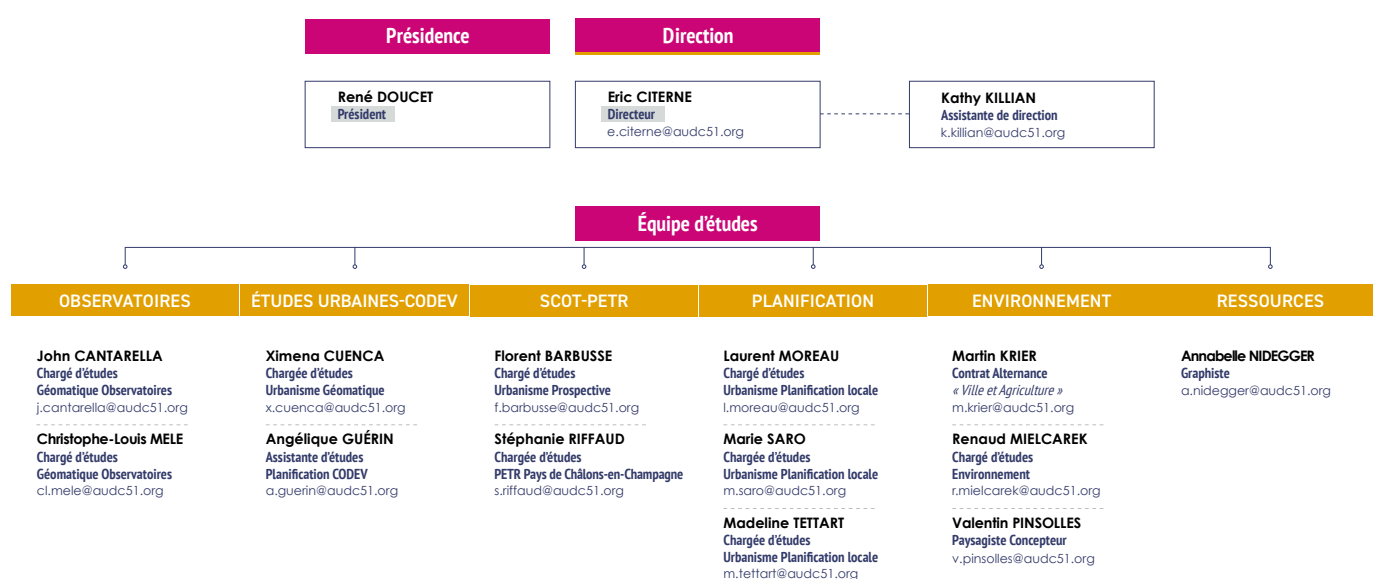
■ L'organigramme de l'Agence



audc51.org

ORGANIGRAMME | AUDC

Avril 2021



26 rue Joseph-Marie Jacquard 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE | planification@audc51.org | 03 26 64 60 98



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 | AUDC